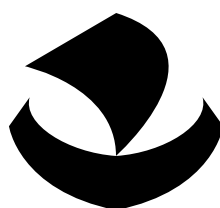


Compte rendu public de mandat 2006

par **Bertrand Delanoë**
Maire de Paris
et **l'équipe municipale**





La solidarité, une exigence renforcée

- 4 Une action de grande envergure en faveur du logement social
- 6 Etre solidaire avec les Parisiens en difficulté
- 8 Prendre en compte les besoins des Seniors
- 10 Mieux vivre son handicap à Paris
- 11 Une lutte acharnée contre toutes les formes de discrimination
- 12 Des actes au service de la santé des Parisiens
- 15 Les DOMiens, une richesse pour Paris

Favoriser la vie des familles à Paris

- 16 Des aides plus adaptées à la diversité des familles
- 17 Un dispositif d'accueil de la petite enfance plus performant
- 18 Moderniser le cadre de vie dans les écoles
- 19 Offrir des activités en fonction des besoins des familles
- 20 La sécurité : une préoccupation majeure

Paris, ville du 21ème siècle

- 22 Pour lutter contre la pollution, priorité aux transports en commun
- 26 Embellir le cadre de vie
- 27 Rénover Paris : 10 % du territoire parisien fait l'objet d'une opération d'urbanisme
- 29 Agir pour le développement durable
- 31 Des progrès dans la propreté à étendre sur tout Paris
- 32 L'eau, un bien précieux

Comme pour les cinq années précédentes, un document synthétique est proposé aux citoyens : il présente l'essentiel de l'action municipale accomplie au cours de ces douze derniers mois.

Dans ce cadre, le maire a veillé à ce que chaque sensibilité représentée au Conseil de Paris puisse livrer son analyse sur l'année écoulée.



Une cité moderne et dynamique

33 Agirsans relâche pour l'attractivité économique de Paris

35 Soutenir fortement le commerce parisien

36 Paris ville étudiante

37 L'rayonnement culturel de Paris partagé par tous

40 Le sport pour tous

43 La Jeunesse : un atout majeur pour Paris

44 Une action internationale solidaire



Une nouvelle dynamique démocratique pour faire avancer Paris

46 Un partenariat utile avec nos voisins

47 Faire vivre la démocratie participative

49 Un service public municipal plus performant

51 Une gestion financière rigoureuse

52 Assurer notre devoir de mémoire



54 Tribunes pluralistes

Pour tout renseignement :

Paris Infos Mairie 39 75

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe) ou

www.paris.fr

Conception : Blue Box Studio Graphique

Impression : imprimerie IME

Crédit photo : © Henri Garat, Claire Pignol, Sophie Robichon, Gérard Sanz, Arnaud Terrier, Marc Verrhille.

Septembre 2006

La solidarité, une exigence renforcée

Une action de grande envergure en faveur du logement social

La Municipalité agit concrètement pour que toutes les familles, en particulier les plus modestes et celles qui sont issues des classes moyennes, aient la possibilité de se loger à Paris.

**Des actes concrets :
27.000 logements sociaux
financés
durant la mandature**

De 2001 à 2005 inclus, **18.622 logements** ont été financés, dont **11.200** ont

déjà été livrés. La politique municipale vise également à rééquilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire parisien, en construisant des logements sociaux dans les arrondissements les moins pourvus.

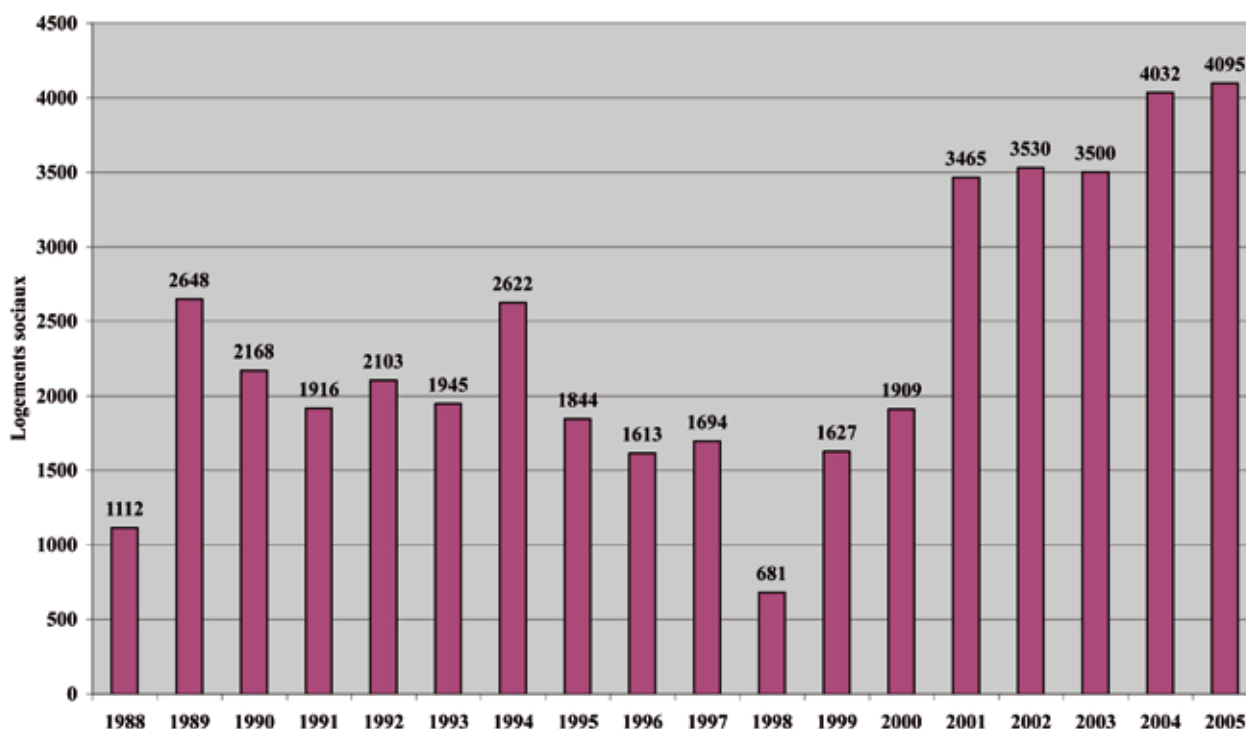
En mai 2006, un **Observatoire pluraliste du Logement parisien** a été créé. Il établit régulièrement un bilan incontestable de l'action conduite en la matière.

Par ailleurs, la liste exhaustive et détaillée des logements sociaux financés est publiée sur le site www.paris.fr.

Enfin, pour assurer la transparence dans les attributions de logements du contingent du maire de Paris, une commission municipale ouverte à toutes les sensibilités politiques représentées au Conseil de Paris et aux associations a été instaurée.

Des commissions pluralistes ont également vu le jour dans tous les arrondissements, sauf les 5ème, 7ème, 8ème, 15ème et 16ème.

Financement annuel des Logements sociaux (à Paris de 1988 à 2005 inclus)



L'action de la Municipalité contre l'insalubrité

Depuis 2001, plus de 1.000 immeubles en état insalubre ou dégradé ont été recensés. La totalité de ces immeubles fait actuellement l'objet d'actions publiques visant à remédier à l'indignité des habitations et à assurer la sécurité des occupants :

- **par le biais d'acquisitions publiques pour les immeubles les plus dégradés** : la Ville a décidé d'acquérir (principalement via deux Sociétés d'Economie mixte, la SIEMP et la SEMA VIP) les 347 immeubles parisiens les plus dégradés. Elle relogé les occupants et démolit les immeubles pour y construire des logements sociaux. 65 % des immeubles concernés ont été acquis.

- **en aidant les copropriétaires d'immeubles privés dégradés à réaliser les travaux** : la Ville et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat financent le diagnostic à 100 % et les travaux à 70 %. Sur les 696 immeubles concernés, 422 immeubles ont engagé ou achevé les travaux.

D'ores et déjà, 3.200 ménages (plus de 15.000 personnes) ont été relogés depuis 2001, dont environ 500 au cours de l'année écoulée. D'ici fin 2007, plus de 1.000 familles supplémentaires seront relogées : ainsi, la totalité des personnes vivant dans ce millier d'immeubles insalubres aura retrouvé un toit décent.

Sécuriser les immeubles dangereux

A Paris, c'est le Préfet de Police qui exerce les compétences de prévention et de contrôle du respect de la réglementation en matière de sécurité incendie. C'est lui qui dispose donc des pouvoirs d'intervention. La Ville se mobilise en lui signalant les immeubles sensibles et en sécurisant les immeubles dont elle a la responsabilité.

Une action volontariste dans l'habitat ancien : informer, inciter, financer.

Des actions d'information - plus de 5.000 lettres, ainsi que 22.000 plaquettes envoyées - ont été conduites en direction de tous les propriétaires individuels, syndicats et gérants d'immeubles relevant de dispositifs opérationnels de la Ville de Paris pour lutter contre l'habitat indigne et améliorer l'habitat ancien.

L'action sur les hôtels meublés

Paris compte au total 634 hôtels meublés. Depuis les incendies dramatiques de 2005, la Préfecture de Police a renforcé le contrôle pour la sécurité incendie. Ainsi, 148 hôtels meublés ont fait l'objet de mesures de police en raison de leur dangerosité et 12 ont été frappés d'un arrêté de fermeture administrative. Aucun relogement d'urgence par les services sociaux ne peut intervenir dans un hôtel meublé jugé dangereux.

Qui attribue les logements à Paris ?

Près de 80.000 logements auront été attribués à des demandeurs de logement social de 2001 à fin 2006. Sur une moyenne de 14.000 logements gérés par des bailleurs sociaux attribués chaque année :

- **16%** sont attribués **au nom du Maire de Paris**, par une Commission transparente et pluraliste depuis 2001
- **5%** sont attribués sous le contrôle de cette commission à des relogements de droit (sortie d'insalubrité, immeubles en péril ou sinistrés, restructurations urbaines...)
- **16%** sont attribués par **les maires d'arrondissements**
- **15%** sont attribués par **l'Etat, via le Préfet de Paris** ou les ministères et établissements publics
- **30%** sont attribués par **les organismes du 1 % patronal pour les employés des entreprises privées**
- **17%** sont attribués par **les bailleurs sociaux eux-mêmes**
- **1%** est attribué par le **Conseil Régional d'Ile-de-France**.

Favoriser l'accès à la propriété : le PPL 0 %

En juillet 2006, 2.342 jeunes ménages avaient bénéficié du Prêt Paris Logement 0 % mis en place en 2004 pour aider des Parisiens à revenus moyens à devenir propriétaires de leur logement. A partir d'octobre 2006, ce PPL 0 % sera accessible sans condition d'âge et le montant du prêt sera augmenté.

Mobiliser les logements privés durablement vacants

La SIEMP, Société d'économie mixte de la Ville, a été chargée d'aider les propriétaires de logements vacants à remettre leur bien en location. Fin juillet 2006, la SIEMP recensait 544 engagements de remise en location.

Le saviez-vous ?

• Les 4.095 logements sociaux financés par Paris en 2005 représentent le tiers des logements sociaux financés dans toute l'Ile-de-France. En 2005, Paris comptait 14,6 % de logements sociaux. Vincennes était à 6,4 %, Boulogne à 10,5 % et Neuilly sur Seine à 3 %.

Etre solidaire avec les Parisiens en difficulté

La solidarité avec les Parisiennes et les Parisiens qui en ont le plus besoin est la première exigence de la politique municipale.

Lutter contre la pauvreté et prévenir l'exclusion

La prise en charge des sans-abri

Paris concentre la moitié des places d'hébergement d'urgence de toute l'Ile-de-France. Bien que ce soit une responsabilité de l'Etat, pour proposer aux sans-abri une qualité d'hébergement qui respecte leur dignité et leur intimité, la Municipalité a programmé, depuis 2001 :

– la création de 460 nouvelles places d'accueil, dont 268 sont déjà ouvertes ;

– la réhabilitation de 1.604 places d'accueil, dont 321 sont déjà réhabilitées.

Pour la période 2005-2010, 1.650 places d'hébergement d'urgence seront créées ou réhabilitées. Au total, la collectivité parisienne y aura consacré 14 M€ sur cette mandature.

L'augmentation de la précarité sur le territoire national a eu des conséquences importantes à Paris, notamment avec l'apparition de tentes dans la rue. Au-delà des nombreuses interpellations du Gouvernement par la Ville, la prise en charge des personnes à la rue relevant de la compétence de l'Etat, une opération conjointe entre les associations et l'Unité d'assistance aux sans-abri de la Ville de Paris a été menée afin de

L'amélioration de la qualité de l'hébergement d'urgence

La Municipalité fait pression sur l'Etat pour l'ouverture des centres le week-end, et pour une plus large ouverture le matin et le soir. L'objectif à terme est une ouverture 24H/24 des centres qui s'y prêtent.

convaincre les personnes à la rue d'accepter un hébergement.

Le développement d'une offre d'aide alimentaire de qualité

La Municipalité finance la distribution de près de 3 millions de repas et colis alimentaires chaque année. La priorité demeure une restauration sociale assise de qualité, permettant aux personnes démunies de se nourrir dans des conditions plus confortables et plus dignes.

Le saviez-vous ?

• Le budget consacré à la solidarité a augmenté de 70 % depuis 2001.

Dans ce cadre, ont donc été ouverts en 2006 :

- un **restaurant social, rue de Santeuil (5ème)**, qui devrait, à terme, servir 900 repas par jour aux seniors et à des personnes démunies. Un Centre d'Aide par le Travail, employant 60 salariés handicapés, assure l'accueil des usagers et la réalisation des menus ;

- un **restaurant social Quai des Célestins (4ème)**. Depuis février 2006, 150 personnes démunies peuvent bénéficier d'un repas chaud, assis, dans la cantine de la Ville, entre 19h30 et 21h30, du lundi au vendredi.

La prévention des situations d'endettement

Le Fonds de Solidarité Logement a été **élargi aux factures d'eau, de téléphone et d'énergie**. Cela est rendu d'autant plus nécessaire du fait des hausses à répétition des prix du gaz et de l'électricité. Une nouvelle aide municipale à l'énergie sera mise en œuvre fin 2006, avec 15.000 bénéficiaires potentiels.

La réforme des aides sociales facultatives du Centre d'Action Sociale a permis d'aider davantage **de ménages aux revenus modestes à payer leur loyer**, comme en témoigne la forte montée en charge de l'Allocation Logement Familles Monoparentales (5.130 bénéficiaires) et de Paris Logement Familles (18 000 bénéficiaires mi-2006).

L'accueil des gens du voyage à Paris

La collectivité parisienne a adopté un schéma d'accueil des gens du voyage qui programme la création de plusieurs aires d'accueil et prévoit les dispositions nécessaires en matière de scolarisation et d'accompagnement social.

3 aires d'accueil seront aménagées. A la demande des associations de gens du voyage, elles seront destinées en priorité aux familles ayant des membres hospitalisés à Paris.

L'insertion sociale et le retour à l'emploi des allocataires du RMI

Paris comptait 61.600 allocataires du RMI en juin 2006. L'augmentation du nombre d'allocataires en 2005 au plan national (+ 4,7 %) et parisien (+ 4,3 %) s'explique principalement par le basculement dans le RMI de chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage, suite aux réformes mises en place par le gouvernement.

La priorité de la Municipalité est de favoriser leur retour à l'emploi. Avec 54,5 M€ engagés en 2005 et en 2006 en faveur de l'insertion des allocataires du RMI, la collectivité parisienne mobilise tous les outils disponibles.

Par ailleurs, l'accueil, l'orientation et la prise en charge des allocataires seront sensiblement améliorés grâce à l'ouverture de **nouveaux espaces insertion** dans les 14ème et 15ème arrondissements fin 2006, et dans les 12ème et 20ème au premier semestre 2007.

Protection de l'enfance et aide aux familles

Des moyens accrus pour mieux répondre aux besoins de l'enfance en danger

Les moyens financiers ont été portés à 280 M€ en 2006 (+ 17 M€ par rapport en 2004). Afin de venir en aide aux familles les plus en difficulté, les aides financières (aides alimentaires et hôtelières) sont passées de 15,5 M€ en 2004 à 17,7 M€ en 2005. Plus de 800 familles en difficulté sont aidées chaque année dans ce cadre.

Le saviez-vous ?

• **9.400 enfants** sont pris en charge au titre de la **protection de l'enfance** : **5.000** sont accueillis dans des établissements de l'aide sociale à l'enfance ou dans des services de placement familial, **4.400** bénéficient d'une mesure éducative à domicile.

Le saviez-vous ?

• **En 2005, 5.500 RMIstes** ont pu retrouver un emploi grâce à des mesures municipales.

Le Service d'accueil de jour éducatif du 13ème arrondissement commence son activité et celui du 19ème arrondissement fonctionne depuis la fin 2005. Ces services permettent le suivi éducatif d'enfants rencontrant des difficultés familiales, sociales et scolaires, et constituent des alternatives au placement.

Par ailleurs, l'**Espace Paris-adoptions** ouvre à l'automne 2006 (avenue Philippe Auguste dans le 11ème), pour accueillir les postulants à l'adoption de plus en plus nombreux (700 demandes par an, actuellement).

Des actions de prévention et d'insertion renforcées en faveur des jeunes en difficulté

Deux crises majeures, les violences urbaines et les mouvements anti-CPE, ont récemment mis en évidence un malaise profond de la jeunesse. A Paris, la Municipalité poursuit depuis 2001, une politique de prévention qui tient compte de la place et du rôle des familles.

- **3 centres sociaux associatifs ont été ouverts cette année** : Olympiades (13ème), Jaurès-Petit (19ème), Saint-

Blaise (20ème), ce qui porte à 28 leur nombre, dont 7 ouverts depuis 2001. Un 8ème projet est en cours Porte de Vanves (14ème) ;

- **15.500 jeunes sont pris en charge par la prévention spécialisée** pour l'accompagnement scolaire et l'accès à l'emploi;

- un **Réseau Ados du Nord/Est parisien** a été créé cette année, pour apporter des réponses coordonnées entre tous les acteurs aux difficultés, notamment d'ordre psychologique, rencontrées par les jeunes ;

- **3 Espaces dynamique insertion** (1er, 18ème, 20ème) complètent l'action des missions locales pour les 16-25 ans sans qualification qui ne peuvent pas immédiatement intégrer une formation ;

- le **Fonds d'aide aux jeunes** (plus de 1.000 aides par an, soit une augmentation de 60 % depuis 2001) et la nouvelle allocation Paris jeunes solidarité (créée en 2005, 400 premiers jeunes aidés à ce jour) délivrent des aides financières à des jeunes engagés dans des parcours d'insertion qui ne peuvent solliciter le soutien de leurs familles.

Prendre en compte les besoins des seniors

Les personnes âgées, leur expérience, leur créativité, sont une richesse pour Paris. Tout doit être fait pour créer du lien social et leur permettre de s'impliquer pleinement dans la vie sociale, culturelle et citoyenne de notre cité.

Un nouveau schéma gérontologique

Adopté en juillet 2006, le schéma gérontologique départemental, intitulé « Paris et ses Aînés, 2006-2011 », fruit d'une large concertation avec la Région, l'Etat et les associations, prévoit notamment :

- la création de **2.200 nouvelles places en maisons de retraite médicalisées et de 300 places supplémentaires en accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer** ;
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ;
- la définition d'un **Label de qualité** pour aider les Parisiens âgés à choisir les services à domicile les mieux adaptés à leurs besoins.

Faciliter l'autonomie et permettre le maintien à domicile

La Municipalité veille, avec les associations prestataires d'aide à domicile, à en améliorer la qualité, en diversifiant les services proposés : **expérimentation d'une garde de nuit itinérante, soutien psychologique aux familles, professionnalisation des aides à domicile**, etc.

La démarche intergénérationnelle, initiée en 2005 avec des associations de soutien à domicile et l'association Unis Cités, a été reconduite : elle donne à des jeunes de 18 à 25 ans la possibilité de réaliser un service volontaire de solidarité pendant 6 à 8 mois, en rendant visite régulièrement à des personnes âgées très isolées.

Par ailleurs, le développement des **Centres d'Accueil de Jour** pour les personnes présentant des pathologies de type Alzheimer est une priorité.

Fin 2006, Paris comptera 175 places

contre seulement 25 en 2001. 300 autres places sont programmées d'ici 2011. Paris est en outre le seul département à avoir mis en place une aide financière permettant l'accès effectif à ces centres par les personnes les plus modestes.

Le saviez-vous ?

- **L'APA est une aide financière qui permet de prendre en charge tout ou partie du coût des heures d'aide à domicile ou une partie des frais en établissement. A domicile, plus de 11.000 personnes en bénéficient pour un montant moyen de 470 € par mois. En 2006, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est versée à près de 23.000 personnes âgées pour un budget de 98 M€.**

Etre mieux à l'écoute des besoins des personnes âgées et de leurs familles

Les **15 Points Paris Emeraude**, centres d'information et de coordination gérologique, ont vu depuis 2001 leurs moyens largement renforcés. **Chaque Point bénéficie notamment de trois agents au lieu d'un seul en 2001.**

La Municipalité continue également de soutenir des structures associatives de proximité à l'écoute des personnes âgées. Ainsi, la Maison Ouverte offre des animations aux personnes âgées du 14ème arrondissement. Une deuxième ouvrira prochainement dans le 12ème arrondissement.

Pour répondre aux besoins des migrants âgés, la Municipalité soutient depuis 2003 un **café social associatif**, situé dans le 20ème arrondissement, destiné à les accompagner dans leurs démarches administratives, à les informer sur leur santé et à leur proposer des activités culturelles et de loisirs. En 2006, la Municipalité a également édité un **guide multilingue « Bien vieillir à Paris »** destiné à mieux les informer sur leurs droits.

Enfin, dans le cadre des « **Initiatives de la bientraitance de la Ville de Paris** », 6 actions ont été honorées, comme le portage de livres auprès de personnes en perte d'autonomie ou encore l'intervention d'étudiantes en BTS esthétique en hôpital gériatrique.

Développer et améliorer l'accueil en établissement

En 5 ans, 63 M€ ont été consacrés à la modernisation et l'humanisation des résidences santé du CASVP. En parallèle, 1.000 places ont été ouvertes en établissement pour personnes âgées

dépendantes. **Dans les 5 prochaines années, 2.200 places nouvelles en maison de retraite sont programmées.**

En 2006, 150 M€ sont consacrés à la prise en charge des frais d'hébergement de personnes démunies en maison de retraite.

Le saviez-vous ?

• **Aujourd'hui, 402 places en établissement sont réservées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de démences (contre 75 en avril 2001).**

En 2006, les travaux d'une **nouvelle résidence pour personnes âgées** dans le 19ème arrondissement, qui aura une capacité de 100 places (dont 50 spécialement destinées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer) ont été lancés. Elle s'inscrit dans un **projet intergénérationnel**, avec la création sur le même site d'une **crèche de 60 berceaux**.

Promouvoir une politique culturelle et intergénérationnelle

La plupart des clubs et résidences pour personnes âgées gérés par le CASVP ont noué des **partenariats avec des écoles ou des centres de loisirs**. Ils permettent aux seniors et aux enfants de tisser des liens et de mener sur la durée de l'année scolaire des projets communs.

36 clubs pour personnes âgées du CASVP sont désormais ouverts de 10h à 18h et non plus seulement l'après-midi. Des activités telles que la formation aux nouvelles technologies, la pratique

du taï chi ou l'apprentissage des langues étrangères sont proposées. En 2006, **19 clubs organisent des ateliers Internet.**

Afin de permettre aux futurs et jeunes retraités d'organiser le temps de leur retraite, la Municipalité a organisé en septembre 2006, pour la quatrième année consécutive, les **Rencontres parisiennes de la retraite active**. Cette manifestation permet aux personnes qui le souhaitent de s'engager dans des actions bénévoles ou de participer à des animations de prévention (alimentation, activités physiques, mémoire....).

Prévenir et mobiliser en cas de canicule

350.000 exemplaires de la plaquette de prévention ont été distribués tandis que les personnes de plus de 75 ans et les personnes handicapées vivant à domicile ont été invitées à s'inscrire dès le mois de mai au 39 75 afin de pouvoir être contactées en cas de canicule.

Lors de la canicule de juillet dernier, ce **dispositif de prévention** a permis de prendre quasi quotidiennement des nouvelles d'environ 13.000 personnes, de faire intervenir les secours si besoin ou de les mettre en relation avec des travailleurs sociaux.

La Municipalité a également ouvert spécialement des salles rafraîchies pour accueillir les personnes signalées les plus atteintes par la chaleur, qui ont été prises en charge à leur domicile par des agents de la Ville.

Depuis l'été 2004, **toutes les résidences médicalisées gérées par le CASVP sont équipées de pièces rafraîchies**. Pendant tout l'été, des personnels supplémentaires sont venus renforcer les équipes.

Mieux vivre son handicap à Paris

Permettre à chacun de vivre la ville sans entrave est un des objectifs de la Municipalité depuis 2001. C'est pourquoi toutes les politiques prennent en compte le handicap et la nécessité pour les personnes handicapées d'avoir accès à tous les aspects de la vie parisienne.

La création de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Guichet unique pour l'accueil et l'orientation des personnes handicapées et de leurs proches, elle offre un service plus rationnel, notamment grâce à une plateforme téléphonique répondant au 0 805 80 09 09. Dans l'attente du regroupement de tous les services au 69 rue de la Victoire (9ème) en avril 2007, la MDPH75 se situe 204 quai de Jemmapes (10ème) pour l'antenne réservée aux adultes handicapés et 44 rue Alphonse Penaud (20ème) pour les enfants handicapés.

L'adoption du Schéma directeur pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées. Fruit d'une large concertation, il prévoit, **sur 5 ans, d'augmenter de 55 % les places en établissements pour les adultes et**



Feu sonore

Paris Accompagnement Mobilité

Pour les personnes handicapées, Paris a créé en 2003, avec le STIF et la Région, un service de transport spécialisé PAM (Paris Accompagnement Mobilité), accessible depuis la fin 2005 aux personnes âgées titulaires de l'APA. se rendant dans les centre d'accueil de jour. La collectivité parisienne y consacre 2,7 M€ sur un coût annuel global de 8,1 M€. 183.500 courses ont été réalisées en 2005 (soit + 35 % par rapport à 2004)

de 38 % pour les enfants. Il planifie également sur 5 ans, des mesures pour l'accessibilité aux déplacements, au sport, à la culture, à l'école et à la citoyenneté, aménagements qui profiteront aussi aux personnes âgées et aux familles avec poussettes. Il dote enfin Paris d'un Observatoire des situations de handicap.

Une action spécifique en faveur des enfants handicapés :

- **384 enfants handicapés sont accueillis en 2006 dans les centres de loisirs municipaux**, soit le double de l'année précédente ;
- **deux centres de loisirs spécialisés** fonctionnent désormais dans le 6ème et le 19ème arrondissements. Un centre mixte ouvrira en janvier 2007 dans le 12ème arrondissement ;
- **le nombre d'écoles partiellement ou totalement accessibles a doublé à la rentrée 2006.**

En 2006 de nouveaux progrès dans la mise en accessibilité :

- **20 taxis** ont été subventionnés à hauteur de 9.180 € chacun, afin de rendre leurs véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- les **bus** des lignes Mobilien ainsi que leurs points d'arrêt ont été aménagés. Fin 2006, 38 lignes d'autobus sur 59 auront été rendues accessibles en col-

Le saviez-vous ?

- **Le budget consacré à l'accessibilité de la ville et au handicap a été multiplié par 12 depuis 2001.**

laboration avec la RATP. Le Tramway des Maréchaux sera quant à lui entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite ;

- fin 2005, **3.200 places GIG-GIC** avaient été créées. 369 places supplémentaires le seront en 2006 ;
- **1.515 traversées de rues** avaient été équipées de feux sonores fin 2005. 1.202 le seront en 2006 ;
- **3.150 trottoirs ont été abaissés** de 2001

Accessibilité des bureaux de vote

S'il est un secteur où il est important que l'égalité de tous soit assurée, c'est bien celui de la citoyenneté et de la vie démocratique. C'est pourquoi la Municipalité poursuit ses efforts pour rendre accessibles aux personnes handicapées les bureaux de vote : 95 % des bureaux sont actuellement accessibles, contre seulement 31 % en 2001.

à 2005, 450 le seront en 2006 ;
 - suite à un audit sur **l'accessibilité des mairies d'arrondissement**, des travaux d'aménagement de l'ensemble des bâtiments sont en cours pour un montant de 2,9 M€ ;
 - une subvention de 80.000 € a rendu possible en 2006 l'ouverture d'un **Espace public numérique accessible à tous**, « Access-site », situé au 13, place

Rungis (13ème), en partenariat avec la Fondation Garches et l'Association des Paralysés de France ;
 - dans cinq bibliothèques municipales, Beaugrenelle (15ème), Buffon, Parmentier (11ème), Saint-Blaise (20ème), Vaugirard (15ème), le **logiciel « vocale presse » permet la consultation de journaux par des déficients visuels** ;
 - une aide a été accordée pour l'équipe-

ment de nouvelles salles de cinéma pour les malentendants et les malvoyants ;
 - un **centre handi-jeunes** a été créé dans le 15ème arrondissement et 14 chaises de mise à l'eau dans les piscines ont été achetées.

Une lutte acharnée contre toutes les formes de discrimination

Permettre à chacun de vivre et s'exprimer à Paris, sans discrimination due au sexe, à l'origine ou à la religion, est un combat essentiel que la Municipalité, depuis 2001, entend mener avec force et constance.

Promouvoir l'égalité professionnelle entre femmes et hommes

Pour développer l'activité professionnelle des femmes, la Municipalité soutient notamment des associations qui accompagnent les **projets de création d'entreprises par des femmes**, telles que « Paris Pionnières », qui porte une dizaine de projets de créatrices, aussi

divers que la conception de produits financiers ou l'ouverture de sites éducatifs sur Internet.

Par ailleurs, un **plan d'égalité professionnelle pour les agents de la Ville de Paris** a été mis en œuvre en 2006. Toutes les directions ont élaboré un plan d'action, pour faire évoluer les pratiques de management et accompagner les déroulements de carrière.

Défendre les droits des femmes et lutter contre les violences qui leur sont faites

Un **Centre d'Information sur les Droits des Femmes** ouvre ses portes à l'automne

2006, grâce à l'engagement conjoint de la Ville et de l'Etat. Cette structure généraliste a pour rôle d'informer les femmes sur leurs droits et de les orienter vers des structures spécialisées sur l'emploi, la création d'entreprise, la santé, les modes de contraception, la lutte contre les violences, etc.

Diffuser les valeurs d'égalité entre femmes et hommes

La Journée Internationale des Femmes a été consacrée en 2006 à un **hommage à Simone de Beauvoir** et a vu la remise de la médaille de la Ville de Paris à Hawa Ibrahim, avocate nigériane spécialisée dans les droits des femmes.

«Vous avez le droit de dire non», y compris le jour même du mariage

La Municipalité a publié en août une brochure pour lutter contre les mariages forcés. Ce document explique les droits des victimes et détaille les démarches à suivre pour alerter les autorités. Elle fournit même des conseils pratiques pour éviter un mariage forcé à l'étranger, où le consentement mutuel est également nécessaire. Diffusée à 50.000 exemplaires dans les mairies, collèges, services sociaux, centres de loisirs et associations, la brochure est aussi disponible sur www.paris.fr. Plusieurs centaines d'agents municipaux impliqués dans la célébration des mariages sont en cours de formation pour mieux détecter les unions non consenties.

Par ailleurs, depuis trois ans, de nombreuses **actions de sensibilisation au respect mutuel** sont organisées auprès des jeunes Parisiens, par le biais notamment d'ateliers théâtre et écriture.

Lutter contre toutes les discriminations

Un rassemblement organisé par le Conseil de la jeunesse contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et toutes les formes de discrimination s'est tenu au Zénith en octobre 2005.

Une campagne sur le «**vivre ensemble** » des Parisiens d'origines diverses a également été réalisée fin 2005.

En ce qui concerne les **discriminations à l'égard des personnes Lesbien, Gays, Bi et Trans**, elles font l'objet de campagnes ciblées, d'une convention anti-homophobie dans la gestion des Ressources Humaines de la Ville, de subventions à une douzaine d'associations parisiennes, du soutien ou du parrainage d'événements qui leur sont consacrés.

Des mesures concrètes pour les lieux de culte

L'action municipale, toujours attentive au respect strict du principe de laïcité, veille à ce que chacun puisse légitimement vivre sa foi dans la cité, si tel est son choix : en effet, l'ambition laïque n'implique ni l'ignorance réciproque entre croyants et non croyants, ni la négation de la pratique religieuse au sein de notre organisation collective.

- Le **plan Eglises** se poursuit. Il permet de leur consacrer plus de 10 M€ par an. En 2006 se poursuivent notamment les restaurations de Saint Eustache (2ème) et de La Madeleine (8ème). Depuis septembre 2006, le public peut admirer la chapelle du calvaire de Saint Roch (1er).

- La première tranche des travaux de réfection de la **Mosquée de Paris** est achevée.

- Le **Consistoire de Paris** loue un terrain municipal de 1650 m² boulevard de Reims (17ème) afin d'y construire prochainement un grand centre culturel et religieux dans un quartier jusqu'alors sans synagogue. Le nouvel établissement de la communauté juive libérale, désormais établi rue Mouffle (11ème), a également été inauguré en 2006.

- Les travaux de rénovation se poursuivent sur le site de la **Pagode de Vincennes**, route de la ceinture du lac Daumesnil, depuis qu'il a été concédé par la Ville à l'**Union Bouddhiste de France** en 2004.

Enfin, un accent tout particulier est mis sur la qualité de l'**accueil des étrangers par les Services municipaux** :

- édition de guides multilingues sur le logement, le mariage, la scolarité, la

santé, etc. ;

- recours à des interprètes ;

- formation spécifique des agents de la Ville à l'accueil des publics de culture étrangère.

Des actes au service de la santé des Parisiens

Au regard des grands enjeux de la santé publique et de l'importance fondamentale de ce domaine qui reste une compétence de l'Etat, la Ville entend rester un acteur dynamique de la santé à Paris.

Elle s'implique donc dans de multiples domaines :

Priorité à la prévention

- la **prévention des troubles de l'apprentissage en médecine scolaire** : formation de tous les médecins sco-

laire au dépistage des troubles du langage et mise en place expérimentale de ce dépistage en maternelle et fin de CP ;

- le **dépistage gratuit du cancer du sein chez les femmes de 50 à 74 ans** : la campagne a commencé en 2004 et se poursuit par l'envoi d'une proposition de mammographie gratuite à faire tous les deux ans dans un cabinet de radiologie référencé ;

- l'**information** sur tous les sujets de santé touchant les adolescents et les

jeunes adultes avec l'Equipe Mobile d'Information et de Prévention Santé ;

- la **lutte contre la tuberculose** : grâce au renforcement des moyens en effectifs et en matériels, pour la première fois depuis de nombreuses années, Paris affiche une diminution de 30 % des cas de tuberculose. Ce fléau n'est cependant pas éradiqué et nécessite un effort soutenu.



Le saviez-vous ?

• La médecine scolaire et la PMI organisent un dépistage systématique de l'obésité en grande section de maternelle et une prise en charge des enfants et de leur famille pendant deux ans, notamment dans le cadre d'un réseau associant les hôpitaux Necker (15ème), Trousseau (12ème) et Robert Debré (19ème) ainsi que les médecins libéraux.

Poursuivre les efforts dans la lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles

Bien que la lutte contre le sida ait été déclarée « grande cause nationale » par le Gouvernement en 2005, le nombre des contaminations continue de remonter, particulièrement à Paris. C'est pourquoi, aux côtés des associations, la Municipalité poursuit sa lutte contre ce fléau : **nouvelle campagne d'information** avec des actions plus ciblées, présence

à SOLIDAYS, sensibilisation aux risques des visiteurs de Paris Plages, etc. La Ville finance par ailleurs la rénovation du dispensaire antivénérien de l'hôpital Saint-Louis (10ème).

Développer les centres de santé

La Municipalité a décidé de restructurer les centres de santé pour mieux les adapter aux besoins des Parisiens.
- Des travaux ont été engagés au **centre de la rue Marcadet (18ème)** et le

centre de la rue Bobillot (13ème) se transformera prochainement en « Accueil Cancer », travaillant en réseau avec les professionnels du sud-est de Paris.

- Un **centre spécialisé dans l'éducation à la santé de la drépanocytose**, maladie fréquente chez les populations originaires de l'Afrique subsaharienne, ouvrira boulevard Saint-Marcel (13ème).

- La Municipalité soutient les **centres de santé associatifs** qui participent à l'offre sanitaire parisienne dans les quartiers populaires où les médecins sont moins nombreux.



Campagne de prévention
contre l'alcoolisme

Prévenir les toxicomanies

La Ville a renforcé les moyens des associations qui travaillent auprès des jeunes sur la **prévention de l'usage d'alcool, de tabac et de cannabis** :

- Elle participe au financement de l'étude ESCAPAD qui vise à **mieux connaître l'état des consommations chez les jeunes Parisiens de 17 ans**.
- Elle a mis en place, en partenariat avec la Préfecture de Police et les associations, des actions pour **prévenir les consommations de produits psychoactifs en boîte de nuit**.

- Un « **Plan crack** » est en discussion avec l'Etat sur le nord-est de la région incluant Paris et les communes limitrophes.

Soutenir la recherche

4 nouveaux projets de recherche ont été sélectionnés en 2005 et sont subventionnés à hauteur de 93.000 € chacun, portant à 14 le nombre de jeunes équipes de recherche médicale soutenues par la Ville de Paris. Par ailleurs, la Municipalité a apporté son soutien financier au projet d'Institut de recherche sur le cerveau et la moelle qui doit voir le jour à la Pitié Salpêtrière (13ème), dans le cadre du pôle de compétitivité « Medicen ».

la Ville de Paris et l'AP-HP

Malgré l'opposition du maire de Paris et de son représentant, qui refusent notamment la suppression de 2.000 postes et la fermeture de 800 lits de long séjour, le Conseil d'Administration de l'AP-HP a voté en 2005 le plan stratégique 2005-2010.

A l'occasion d'une visite à l'Hôpital Tenon (20ème), le maire de Paris a fait entendre **ses inquiétudes concernant la qualité des soins**, l'attente aux urgences, les délais trop longs pour l'obtention des consultations, la création des nouveaux pôles hospitaliers et enfin sur les risques de conversion de nombreux lits de long séjour en lits moins médicalisés. Lors d'une visite à l'hôpital Lariboisière (10ème), il a également **rendu hommage au travail du personnel dans les services d'urgence** au cours de la canicule de juillet 2006.

Par ailleurs, la Ville a délivré plusieurs permis de construire pour des opérations très importantes tant sur le plan médical qu'architectural :

- la **construction d'un bâtiment dédié aux urgences à Saint-Antoine (12ème)** a déjà commencé ;
- à **Tenon (20ème)**, l'ensemble de l'hôpital est en cours de **restructuration** avec un regroupement des activités de recherche et le rapprochement de la radiologie, de la chirurgie et des urgences ;
- sur le site de **Port-royal (14ème)**, la **construction d'un nouveau bâtiment** sur l'avenue de l'Observatoire va permettre d'accueillir une nouvelle maternité, incluant également celle de Saint-Vincent-de-Paul (14ème) et la réanimation néo natale ;
- enfin, sur le site de **Necker (15ème)**, un **bâtiment neuf** regroupera la maternité, les urgences et la chirurgie pédiatrique.

Les DOMiens, une richesse pour Paris

Solidarité avec les ultra-marins

Chargé de faciliter les démarches administratives des natifs ou originaires d'Outre-Mer et de favoriser leur insertion professionnelle et sociale dans la capitale, le **Centre Municipal d'Accueil et d'Information DOM-TOM** accueille les visiteurs au 25, rue Léon Frot (11^{ème}). Une collaboration régulière est instaurée avec les associations d'originaires d'outre-mer et les associations de quartiers où les ultra-marins en difficulté sont nombreux.

S'agissant des difficultés spécifiques des ultra-marins dans le domaine

de la recherche d'un logement, une étude conseil a été commandée par la Ville.

Faire vivre la mémoire ultra-marine

La journée d'**hommage aux victimes de l'esclavage** célébrée traditionnellement à l'Hôtel de Ville en présence des personnels a été maintenue au 27 avril pour 2006. Les enfants des écoles parisiennes ont été associés à l'évènement : une chorale de 250 d'entre eux a interprété des airs traditionnels créoles.

En septembre 2006, d'autres manifestations importantes ont lieu : deux jours pour promouvoir l'**Ile de la Réunion** durement frappée par l'épidémie de chikungunya, ainsi que la commémoration du **premier congrès des écrivains et artistes noirs**, qui se tint à Paris en 1956 avec Aimé Césaire, Edouard Glissant, Léopold Sédar Senghor.

Les cultures de l'outre-mer à l'honneur

L'exposition d'art contemporain « **Latitudes** », qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville, a mis à l'honneur les artistes des Terres du Pacifique. Ce fut l'occasion d'exposer à Paris, souvent pour la première fois, des œuvres venues de Nouvelle Calédonie, de Polynésie,

La Polynésie française, invitée de Paris Plages 2006

En 2006, Paris Plages a mis à l'honneur ces îles françaises du Pacifique Sud. Deux farés, maisons traditionnelles polynésiennes, ont ainsi accueilli un nombreux public pour une exposition de photographies, des ateliers d'artisanat, des contes, des cours de danse et des massages.

La rampe Louis-Philippe s'est couverte de bougainvilliers, orchidées, bananiers, hibiscus et autres syagrus, mais également de marae, lieux de culte païens polynésiens, où les sculptures se mêlent aux plantes exotiques. Enfin, les visiteurs de Paris Plages ont pu profiter de nombreux spectacles de danses et de chants polynésiens donnés à l'espace Tahiti.

du Vanuatu, de Nouvelle Zélande. En 2006, ce seront la Guyane et les pays environnants qui seront célébrés.

Enfin, le **Carnaval Tropical** a attiré le 1^{er} juillet dernier des milliers de carnavaliers dans les rues de Paris au cours d'un défilé qui a rassemblé plusieurs dizaines de groupes et de chars.



Le
saviez-
vous ?

- En septembre, la mémoire de l'ancien Président du Sénat, le Guyanais Gaston Monnerville, a été honorée par l'attribution de son nom à une esplanade située face au Jardin du Luxembourg (6^{ème}).

Favoriser la vie des familles à Paris

Des aides plus adaptées à la diversité des familles

Les aides du CASVP ont été profondément réformées, dans un souci de justice sociale mais aussi d'efficacité accrue :

- elles tiennent compte désormais des revenus des familles ;
- plus conformes à la sociologie parisienne, elles **s'appliquent dès le premier ou le deuxième enfant et leurs conditions d'attribution ont été élargies aux foyers monoparentaux**, en particulier pour l'aide au logement ;
- elles sont, depuis juin 2005, **ouvertes aux personnes étrangères en situation régulière et résidant à Paris depuis au moins trois ans**, comme pour tout bénéficiaire ;
- dans le cadre des décisions de résidence alternée, elles peuvent désormais être **réparties entre les deux parents**.

Informer pour faciliter la vie

Toutes les informations nécessaires aux familles seront regroupées sur un portail Internet (www.familles.paris.fr) dès la fin 2006. Les Parisiens qui n'ont pas Internet, ou qui souhaitent une information personnalisée, pourront se rendre dans **les Relais informations familles**, lieu d'information et d'orientation des familles à Paris. Un premier Relais fonctionne déjà dans le 12^{ème} arrondissement et un autre ouvrira dans le 9^{ème} arrondissement en 2007.

Les aides au logement

Pour tenir compte de la part croissante des dépenses de logement dans le budget des familles, la Municipalité a développé plusieurs prestations :

- fin juin 2006, 5.130 foyers monoparentaux bénéficiaient des 122 € mensuels de « **l'allocation logement familles monoparentales** » créée en 2002.

- **l'aide au logement**, jusqu'alors réservée aux familles de trois enfants et plus, a été refondue sous le nom de « **Paris Logement Familles** ». Désormais délivrée sous condition de ressources, cette allocation est **ouverte aux familles dès le 2^{ème} enfant** (ou ayant un enfant handicapé). Environ 23.000 foyers devraient en bénéficier en 2006. Les plafonds de ressources sont de 5.000 € pour les familles de 3 enfants et plus, et de 2.000 € pour les familles de 2 enfants.

- le **Fonds de Solidarité Logement** dispense des aides directes aux familles défavorisées et précaires, qui leur permettent d'accéder au logement locatif ou de s'y maintenir.

- **L'allocation de soutien aux parents d'enfant handicapé**, désormais ouverte pour chaque enfant en situation de handicap au lieu d'une par famille, est **attribuée à 3.800 familles**.

L'aide pour la garde à domicile

Pour soutenir tous les modes d'accueil et offrir aux parents un choix le plus diversifié possible, une nouvelle aide à la garde à domicile, « **Paris Petit à Domicile** » (**PAPADO**), a été créée. Cette aide, **délivrée sous condition de ressources**, complète le dispositif national Prestation d'accueil du jeune enfant et est **proposée dès le premier enfant**.

« Paris Forfait Familles »

Aide financière directe, elle est ouverte aux familles d'au moins trois enfants (ou un enfant handicapé) dont les ressources mensuelles n'excèdent pas 5.000 € et qui ont habité Paris pendant au moins 3 ans dans les 5 années écoulées. Versé annuellement, son montant est de 305 € lorsque les ressources familiales sont inférieures à 3.000 €, et de 120 € pour des ressources comprises entre 3.000 et 5.000 €. Il y avait **23.000 bénéficiaires en juin 2006**.

« Paris Pass Familles »

Reprenant strictement les dispositions de l'ancienne Carte Paris Famille, elle accorde des **tarifs préférentiels** pour les services municipaux (activités périscolaires, expositions temporaires...) ainsi que **la gratuité des piscines municipales**.

Elle est accessible à toutes les familles d'au moins 3 enfants, sans condition de ressources.

A noter que le changement d'intitulé

opéré en octobre 2005 n'a pas entraîné de diminution du nombre de bénéficiaires puisqu'il y avait 30.683 bénéficiaires de la Carte Paris Familles au 31 décembre

2004, et un an après, on dénombre 31.224 titulaires de l'ancienne Carte Paris Familles encore valide ou du nouveau Paris Pass Familles.

Un dispositif d'accueil de la petite enfance plus performant

En 2001, la Municipalité a fixé comme objectif de créer 4.500 nouvelles places en crèche et halte-garderie en 6 ans. La mandature ayant été prolongée d'un an, ce programme a été porté à 5.200 places. Le Comité de suivi, instance composée d'élus de la majorité et de l'opposition, a confirmé **l'ouverture de 3.212 nouvelles places** au 31 mars 2006. L'inauguration de la crèche Philippe de Girard, dans le 10^{ème} arrondissement, en mai 2006, a été l'occasion de fêter l'ouverture du

100^{ème} établissement créé depuis 2001.

Un effort plus particulier a été mené pour les arrondissements déficitaires. **55 % des places créées sont situées dans 5 arrondissements, les 10^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}.**

Cette année, le rythme des ouvertures est important dans trois arrondissements : les 12^{ème} et 15^{ème} (deux crèches supplémentaires), et le 19^{ème} (huit nouvelles crèches et haltes-garderies).

Parallèlement aux créations, le programme de **rénovation des établissements municipaux** se poursuit : 18 établissements, totalisant 1.264 places, ont été entièrement restructurés depuis 2001, et 14 autres ont fait l'objet de travaux importants.

Le dynamisme des établissements associatifs

Le volontarisme des associations a permis l'ouverture cette année de 268 places en crèche et halte-garderie.

Répondre aux besoins urgents grâce aux haltes-garderies

Les allocataires du RMI reprenant un emploi ou une formation, et devant faire garder en urgence leur enfant de moins de trois ans, disposent d'un accès facilité aux haltes-garderies. Ce dispositif est dans un premier temps expérimenté dans les 13^{ème} et 18^{ème} arrondissements.

Le saviez-vous ?

- Le nombre de places fonctionnant en horaires adaptés continue de progresser, en liaison avec le Bureau des temps. Aujourd'hui, ce sont 1.156 places, dont plus de la moitié ouvertes après 19h, qui permettent à des parents travaillant tôt le matin ou tard le soir de mieux concilier vie familiale et emploi.



Crèche Philippe de Girard (10^{ème})

Echanger avec les parents sur la vie dans les crèches

Les conseils de parents des crèches entreront en vigueur d'ici la fin de l'an-

née, dans un premier temps, dans les établissements des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Réunissant des parents élus aux côtés du maire d'arrondissement et de professionnels de la petite

enfance, c'est une instance participative qui propose des échanges entre parents et professionnels, autour de la vie quotidienne des enfants dans les crèches.

Moderniser le cadre de vie dans les écoles

Pour favoriser la réussite scolaire et une égalité réelle de tous les enfants face à l'éducation, la Municipalité s'attache à leur procurer des locaux en nombre suffisant, adaptés, modernes et confortables.

Le saviez-vous ?

• **26 écoles neuves ont été livrées depuis 2001, contre 12 durant la précédente mandature.**

Augmenter les capacités d'accueil

La Municipalité poursuit son effort pour développer les capacités d'accueil dans les écoles et les collèges parisiens :

- **42 nouvelles classes sont créées** (dont 23 en maternelle) à la rentrée 2006, ce qui porte à 261 le nombre de classes neuves créées depuis 2001 (dont 152 en maternelle) ;

- **71 classes sont encore disponibles en maternelle**, ce qui permettrait d'accueillir 1.400 enfants de plus, notamment des moins de trois ans, si le rectorat mettait à disposition un nombre suffisant d'enseignants ;

- **4 écoles neuves ouvrent à cette rentrée** : Rochechouart (9^{ème}), Alban Satragne (10^{ème}), Baron le Roy (12^{ème}) et Manin (19^{ème}).

Améliorer la sécurité et le confort dans les écoles et les collèges

Dès 2001, la Municipalité a engagé un effort très important pour l'entretien du patrimoine scolaire. Pour cette rentrée, **1.600 opérations de travaux ont été réalisées**. Depuis le début de la mandature, 9.400 opérations de travaux ont ainsi été livrées dans les écoles et les collèges, soit une moyenne de 1.560 par an. En 2000, elles n'étaient que 686.

Il convient d'ajouter à ces travaux d'entretien courant, les restructurations importantes d'écoles et de collèges, notamment pour les services de restauration. A la rentrée 2006, cinq écoles et trois collèges auront leur **service de restauration rénové**.

L'école Godefroy Cavaignac (11^{ème}), l'école du 40, rue Manin (19^{ème}), l'école du 104, rue de Belleville (20^{ème}) et le collège Dolto (20^{ème}) seront entièrement restructurés.

Mettre en œuvre le « plan collège »

Dans le cadre de la décentralisation, le département de Paris a hérité de missions importantes : l'hébergement, l'accueil, la restauration, l'entretien et la sectorisation, et a lancé un « plan collège » qui s'articule notamment

autour des axes suivants :

- accueillir les personnels techniques, ouvriers et de service qui seront mis à disposition du département : leur statut est prêt et les premiers recrutements ont eu lieu ;
- assurer l'égalité de traitement de tous les collégiens avec des critères d'équité et de transparence pour les dotations de fonctionnement ;



École des Tourelles (20^{ème})

- renforcer « **actions collégiens** » : ce dispositif, qui s'adresse aux collégiens en grande difficulté, fonctionne dans 30 collèges parisiens ;
- soutenir et aider les projets éducatifs des collèges : 35 collèges ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets concernant le temps scolaire et périscolaire.

La restauration scolaire

Avec un budget de 45 M€ par an (soit 25 % de plus qu'avant 2001), la Ville soutient les Caisses des écoles qui assurent la distribution de **110. 000 repas par jour** dans les écoles élémentaires et collèges, soit près de 18 millions chaque année. De nombreux efforts ont été réalisés sur la qualité et la sécurité alimentaire, notamment avec l'introduction de **l'alimentation biologique** dans les menus et une meilleure formation des personnels sur le respect des règles d'hygiène.

Pour faire face au **risque croissant d'obésité** chez les jeunes, la Municipalité a organisé un dépistage systématique en grande section de maternelle et mis à disposition de plus de 70 établissements volontaires, un programme d'éducation nutritionnelle et de promotion du sport, en partenariat avec les hôpitaux pour enfants, les médecins de ville et l'Education Nationale.

Offrir des activités en fonction des besoins des familles.

Depuis 2001, la Municipalité s'attache à offrir des activités éducatives, de loisir et sportives adaptées à tous les publics, avec comme souci une tarification sociale permettant à chacun d'y accéder.

Des activités périscolaires de qualité

La Municipalité consacre plus de 130 M€ à **l'accueil des enfants pendant l'inter-classe, le soir, le mercredi et pendant les vacances**. Une enquête menée en 2005 par BVA a montré que 73 % des parents étaient satisfaits des activités périscolaires.

Le soir, les clubs coup de pouce pour les petits de CP, et les ateliers de mathématiques et de français pour les élèves de CM2 ont concerné 1.400 enfants. Ce dispositif, destiné à aider les enfants qui connaissent une difficulté dans leurs apprentissages, s'applique également en 6ème dans 23 collèges depuis la rentrée 2006.

Les centres de loisirs

La fréquentation des 600 centres de loisirs est en hausse : ils ont accueilli en moyenne 23.500 enfants chaque mercredi (21.400 en 2000) et 16.800 enfants pendant les petites vacances (14.600 en 2000).

Les centres d'animation

Ces équipements de proximité, fréquentés par près de 60.000 usagers par an et très importants pour le lien social dans tous les quartiers de la capitale, proposent une grande diversité d'activités. Une réforme tarifaire permet d'en démocratiser l'accès depuis septembre 2006.

De nouveaux centres ou des centres profondément restructurés seront ouverts au public : Montgallet (12ème) livré à l'automne 2006, puis, en 2007, Simon le Franc (4ème), Marc Sangnier (14ème), Point du Jour (16ème) et Lilas Saint-Gervais (19ème)

Du sport pour tous

Depuis 2001, la Municipalité a créé de nombreuses structures pour que les jeunes puissent faire du sport. Les Centres Sport Découvertes, Centres Scolaires Sportifs, Centres d'Initiation Sportive,

Des activités éducatives pour les jeunes des quartiers défavorisés

Les programmes Lutte contre l'échec scolaire, Ville Vie Vacances, Chantiers de solidarité internationale soutiennent des associations qui proposent des activités éducatives aux jeunes des quartiers. Ces trois programmes touchent plusieurs milliers d'enfants et d'adolescents :

- **Lutte contre l'échec scolaire** : 69 associations, 237 100 €, 4 000 enfants et pré adolescents.
- **Ville Vie Vacances** : 95 associations, 310 000 €, 13 500 jeunes.
- **Chantiers de solidarité internationale** : 5 chantiers, 100 000 €, 50 jeunes.



Ecole municipale des sports- Rugby

Ateliers Bleus proposent chaque semaine et pendant les vacances de nombreuses animations sportives, souvent gratuites et ouvertes à tous, appréciées au total par près de 25.000 enfants.

Enfin, la Municipalité a créé **les Ecoles Municipales des Sports**, qui attirent pendant les vacances environ 2.400 jeunes pour de la plongée, de la voile...

Tous les renseignements sont disponibles sur le site www.paris.fr.

La sécurité : une préoccupation majeure

La Municipalité s'est engagée dès 2001 dans une coproduction de sécurité avec l'ensemble des partenaires concernés par les questions de tranquillité publique : Préfecture de Police, Parquet de Paris mais également Rectorat, bailleurs sociaux, monde associatif, etc. Ce travail a été, pour une large part, formalisé par la signature d'un contrat local de sécurité dans chacun des 20 arrondissements de Paris.

L'Observatoire de la tranquillité publique mis en place en 2005 s'est donné pour objectifs de recenser les faits de nature à troubler la tranquillité publique, d'évaluer l'activité des services en charge de la préserver et de mieux connaître la perception de l'insécurité par la population.

Une augmentation de 35 % de la participation de la Ville au budget de la Préfecture de Police depuis 2001

Avec 267 M€ en 2006, la Ville de Paris est le principal contributeur du

budget spécial de la Préfecture de police, notamment consacré au financement des 2.100 postes d'agents de surveillance de Paris. Ces derniers permettent à la Préfecture de Police de redéployer des effectifs vers la police de quartier.

La Municipalité a par ailleurs contribué à la mise en place du **plan de modernisation de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP)**. Ce plan pluriannuel vise à augmenter les effectifs de la BSPP, à la doter de nouveaux équipements et à augmenter ses capacités d'hébergement. La Ville participe également au financement d'une unité dite « NRBC » (nucléaire, radiologique, biologique, chimique) chargée de prendre en compte les risques liés à l'évolution de **la lutte contre le terrorisme**.

L'aide aux victimes

La Municipalité soutient l'association « **Paris Aide aux Victimes** » (50.000 € en 2005 et 65.000 € en 2006) qui mène une action d'accueil et de soutien psychologique auprès des victimes d'infractions pénales. La Municipalité, le Parquet et la Préfecture de Police

ont élaboré un schéma départemental d'aide aux victimes pour mettre en synergie les interlocuteurs dans chaque arrondissement.

Pour renforcer la qualité du service public municipal, une **formation** a été proposée aux agents travaillant à l'accueil et à l'orientation des victimes dans les mairies d'arrondissement et les centres d'action sociale.

Les correspondants de nuit

Des équipes ont été créées en 2004 dans le quartier du **Bas-Belleville** (19ème) et en 2005, dans le quartier de **Château Rouge/Goutte d'Or** (18ème). Une troisième équipe a été mise en place cet été dans le quartier **Olympiades/Baudricourt/place Souham** (13ème).

Ces équipes professionnelles d'une vingtaine d'agents chacune, facilement joignables par les riverains, interviennent sur le terrain toute l'année de 16 h à minuit, 7 jours sur 7 et assurent des missions de médiation, d'accompagnement et de veille sociale.

La sécurité aux abords des écoles

Depuis l'arrêt par le Gouvernement du programme « emplois jeunes » en juillet 2002, la Municipalité a mis en place, au fur et à mesure du départ des agents locaux de médiation sociale, un nouveau dispositif de sécurisation des abords des écoles. Des agents vacataires

(jeunes, retraités, parents sans emploi,...) sont ainsi recrutés et déployés en fonction de la situation de chaque point d'école. Ils assurent 4 vacations par jour, à 8h30, 11h30, 13h30, et 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Paris compte 700 points d'écoles dont 327 nécessitent une surveillance particulière : la Ville en surveille 232 et la Préfecture de police 95.



Sécurisation des points d'école.

La sécurité routière, une priorité constante

Depuis 2001, 44 feux tricolores et 109 aménagements de sécurité aux abords des établissements scolaires ont été réalisés. En 2006, une centaine d'écoles primaires bénéficieront de messages blancs marqués au sol : « 30 km/h » à l'entrée de la rue et « RALENTIR ECOLE » au niveau de l'école.

Des actions de sensibilisation à la sécurité routière sont régulièrement lancées avec les associations, notamment auprès des jeunes : campagne auprès des coursiers et des livreurs en 2002, campagne «soirée sans alcool» en 2004 et 2006, Semaine nationale de la sécurité routière...

Des subventions aux associations oeuvrant pour la sécurité routière, comme La Prévention Routière ou La Ligue Contre La Violence Routière, sont accordées par la Ville.

La lutte contre la récidive

La Municipalité souhaite **offrir une seconde chance** aux jeunes délinquants en leur permettant d'effectuer dans les Services de la Ville leur travail d'intérêt général ou leur mesure de réparation.

Elle met également en place, en étroite collaboration avec certaines mairies d'arrondissement, des dispositifs de dialogue et d'échange avec ces jeunes. Ces « **Dialogues citoyens** » sont organisés avec l'aide de professionnels issus du milieu médical, du monde associatif, de l'institution policière ou judiciaire. Depuis 2003, près de **700 personnes ont été accueillies dans les Services de la Ville.**

La lutte contre les incivilités

Après une large **campagne de sensibilisation et de dissuasion**, les inspecteurs de sécurité et de salubrité de la Ville de Paris, constatent aujourd'hui par procès-verbaux les infractions au règlement sanitaire départemental et aux arrêtés du Maire de Paris pris en matière de salubrité sur la voie publique ou de bon ordre dans les foires et marchés.

En 2005, **près de 37 000 procès-verbaux** (amendes pouvant aller jusqu'à 450 euros) ont été dressés pour des incivilités, notamment liées à la propreté. De janvier à août 2006, 19.000 PV ont été dressés

Le saviez-vous ?

• **Un programme cofinancé avec la Région a permis la sécurisation du boulevard périphérique et de ses bretelles par la construction de 38,4 km de murets.**

La tranquillisation des ensembles immobiliers sociaux

Le Groupement parisien interbailleurs de surveillance, géré par les bailleurs sociaux et subventionné par la Ville (5,8 M€), fonctionne depuis plus de deux ans. 27 patrouilles de 3 agents surveillent quotidiennement, de 18h à 5h, plus de 61.000 logements situés prioritairement dans les quartiers « Politique de la Ville », dans lesquels vivent plus de 130.000 Parisiens.

La gestion de crise

Pour faire face à toute crise majeure, la Ville a mis en place une Mission visant à coordonner les directions de la Ville et les services de l'Etat pour optimiser l'organisation des secours et assurer la continuité du service public. Elle gère également la formation des agents de la Ville à une culture de gestion de crise.

La mission gestion de crise s'est tout particulièrement impliquée dans la préparation des mesures destinées à **lutter contre la grippe aviaire et à faire face au risque de crue de la Seine.**

Paris, ville du 21^{ème} siècle

Pour lutter contre la pollution, priorité aux transports en commun

Comme toutes les grandes villes en Europe, Paris est confrontée aux défis de la pollution et de la répartition de l'espace public consacré aux déplacements. Depuis 2001, la Municipalité favorise les transports en commun et les circulations douces (piétons, vélos, rollers...), moins polluants et moins bruyants que l'automobile.

Par ailleurs, pour ceux qui possèdent et utilisent une voiture dans Paris, des mesures ont été prises pour faciliter le stationnement résidentiel et garantir les conditions de travail des milieux économiques.

La très large concertation sur le Plan de déplacements de Paris (PDP) et la politique des déplacements à l'horizon 2020, a été entamée en juillet 2005, avec les Parisiens et les Franciliens, les collectivités locales voisines et les partenaires institutionnels.

Par exemple, 140.000 Parisiens et Franciliens ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé. Plus de 78 % d'entre eux se déclaraient « tout à fait » ou « plutôt d'accord » avec la volonté de trouver des alternatives à la voiture. 88 % des habitants ayant répondu sont prêts à prendre davantage les transports en commun pour réduire la pollution et 85 % à utiliser le vélo ou la marche pour les petits déplacements (résultats consultables sur Paris.fr).

La concertation se poursuit, notamment en lien avec la conférence métropolitaine.

Offrir d'autres choix que la voiture

Priorité au bus

L'augmentation du nombre de bus

La Ville contribue à hauteur de 30 % au

Syndicat des Transports d'Ile de France, autorité organisatrice des transports dans la région. Un plan de renforcement de l'offre de bus a été adopté. D'ici début 2007 :

- des **services de soirée et du dimanche** seront créés pour 10 lignes de bus supplémentaires (42, 47, 54, 57, 61, 65, 66, 72, 76, 87),
- les **fréquences augmenteront** sur 7 lignes du programme Mobilien (27, 31, 60, 87, 96, PC2, PC3).

- Une **nouvelle ligne** (64) sera créée entre Place d'Italie (13^{ème}) et Gambetta (20^{ème}) afin d'alléger les lignes 26 et 62 et d'améliorer la desserte du secteur Paris Rive Gauche (13^{ème}).

La mise en place du service de bus de nuit Noctilien en octobre 2005 a permis de doubler l'offre de bus de nuit : 35 lignes de bus fonctionnent entre 0 h 30 et 5 h 30 du matin, avec un passage toutes les 15 minutes, desservant toute l'Ile de

Les chiffres-clé de l'Observatoire des Déplacements 2005

- La circulation automobile a baissé de 5 % en 2005, soit une baisse de 15 % depuis 2001.
- Les parkings publics ont enregistré une hausse de 16 % du nombre d'abonnements résidentiels.
- Le nombre de deux-roues motorisés a augmenté de 8 % en 2005, soit une hausse de 20 % par rapport à 2001. Cette hausse est de 5 % pour les vélos en 2005, + 48 % par rapport à 2001.
- Le nombre de places de stationnement pour deux roues s'élève actuellement à 29.000, en augmentation de 18 % depuis 2004.
- Le nombre d'usagers du métro a augmenté de 2,8 % en 2005, et de 1,5 % pour le RER.
- La fréquentation des bus a baissé de 4,9 %, notamment en raison des travaux de voirie. Dans les zones où ils sont achevés, la RATP enregistrerait en mai 2006 une fréquentation en hausse de 2,9 % par rapport à mai 2005.

La mise en service du tramway fin 2006

Le tramway T3 sera mis en service en décembre 2006 entre le pont du Garigliano (15^{ème}) et la porte d'Ivry (13^{ème}). Cofinancé par la Ville de Paris, la RATP, la Région Ile de France et l'Etat, il facilitera les déplacements des usagers dans le sud de Paris et les communes voisines. **Transportant 100.000 voyageurs par jour, entièrement accessible aux personnes handicapées, il permet également de nombreuses connexions avec le métro, le RER et les bus. Les Boulevards des Maréchaux ont été profondément rénovés** pour améliorer les conditions de vie des riverains: création d'une piste cyclable, trottoirs élargis, plantations d'arbres, installation d'œuvres d'art.

En partenariat avec le STIF, la Région Ile de France et la RATP, la Municipalité étudie le **prolongement à l'Est et au Nord**, jusqu'à la porte de la Chapelle voire au-delà. Le débat public organisé de février à mai 2006 par une Commission nationale indépendante a permis de consulter largement les habitants et les acteurs concernés (rapport disponible sur www.Paris.fr). Les études et la concertation se poursuivent pour une mise en service à l'horizon 2012. Ce projet de dimension régionale permettra notamment des correspondances avec 14 lignes de métro, les RER C et RER E et, à terme le tramway Saint-Denis / Epinay / Villetaneuse, dans le cadre de son prolongement jusqu'au pôle Eole Evangile (19^{ème}).

La Ville participe (4,1M€ HT) au financement du prolongement de la ligne de **tramway T2** jusqu'à la porte de Versailles, dont la mise en service est prévue vers 2010.



Tramway T3

France. 400.000 voyageurs supplémentaires les ont empruntés le dernier trimestre 2005 par rapport à la même période en 2004. 6 nouvelles lignes seront créées fin 2006.

Des couloirs spécifiques pour faciliter la circulation des bus

Depuis 2001, 46 km de couloirs ont été aménagés pour augmenter la vitesse des bus et améliorer leur régularité. Le programme Mobilien vise à créer à terme l'équivalent d'un « métro de surface », avec information en temps réel des usagers : par exemple, les lignes 38 et 91 sont aménagées en site propre sur la quasi totalité du parcours. Les travaux

ont été réalisés ou seront réalisés avant la fin 2006 sur une partie des lignes 21, 27, 62, 92 et 96. Les études et les concertations locales sont engagées pour les lignes 26 et 31.

Des bus de quartiers pour mieux répondre aux besoins locaux

Après les lignes **Traverse de Charonne** dans le 20^{ème} arrondissement et **Traverse Bièvre-Montsouris** (entre le 13^{ème} et le 14^{ème} arrondissement), une **troisième ligne** reliant le 18^{ème} et le 19^{ème} arrondissement sera mise en service début 2007.

Des projets concrets pour mieux desservir en métro la périphérie de Paris et la proche couronne

Dans le cadre du contrat de plan Etat /Région, il est prévu la prolongation de :

- **Météor** (ligne 14) jusqu'au quartier des Olympiades (13^{ème}),
- de la **ligne 4** jusqu'à Montrouge,
- de la **ligne 8** jusqu'à Créteil Parc des sports,
- de la **ligne 12** vers Aubervilliers
- de la **ligne 13**.

Des métros en plus

D'ici fin 2006, la fréquence des métros sera augmentée de 10 % sur les lignes 11 et 13. Pour 2007, des renforts sont à l'étude pour les lignes 2, 3, 5, 7 et 9. Fin 2006, **le service du métro sera prolongé d'une heure le samedi soir et les veilles de fêtes**, avec un train toutes les 10 minutes environ. Les lignes de bus de banlieue en correspondance avec le métro seront également prolongées d'une heure afin d'assurer la continuité du service.

Faciliter l'usage des 2 roues motorisés

En concertation avec les usagers, un nouveau mobilier urbain a été choisi pour le stationnement des 2 roues motorisés. 1.000 places de stationnement sont créées chaque année. Ce programme est complété en 2006 par des places sur la chaussée, sans mobilier d'accroche. Enfin, une Charte des comportements a été élaborée avec les associations de motards et devrait être signée d'ici la fin 2006, notamment pour mieux garantir leur sécurité.

professionnels, les mairies d'arrondissement et la Préfecture de Police un programme de refonte des stations de taxi, la **création d'un numéro unique d'appel** et une signalétique plus attractive.

Suite aux demandes régulières exprimées par la Municipalité auprès du Préfet de police, 300 licences supplémentaires ont été accordées depuis 2003 et 200 le seront d'ici décembre 2006. Les tarifs ont été modifiés, avec notamment la création de tarifs heures de pointe et heures creuses pour renforcer leur présence aux heures les plus demandées.

Développer et sécuriser l'usage du vélo

327 km de pistes cyclables sont disponibles, hors pistes dans les Bois et le long des canaux. En concertation avec la Préfecture de Police et les usagers, une expérimentation de contre-sens cyclables a été menée avec succès en 2005 sur 5 sites. Une trentaine de kilomètres supplémentaires seront concernés en 2007.

Pour éviter le vol de vélo, **1.000 nouvelles places de stationnement** sont créées chaque année, avec un mobilier d'accrochage spécifique. Fin 2005, 29.000 places de parking deux-roues étaient disponibles sur voirie, soit plus du double qu'en 2000.

Afin d'augmenter ce nombre encore insuffisant pour faire face aux besoins, le nouveau Plan Local d'Urbanisme impose l'obligation de réaliser des garages à vélos dans toute construction neuve et le programme de 1.000 places nouvelles par an sera poursuivi.

Enfin, un réseau de points vélos en libre-service sur la voie publique sera créé, couvrant l'ensemble du territoire, avec au moins 7.000 vélos dès l'été 2007 et 10.000 vélos fin 2007.



Parking à vélos

Bientôt une ligne de transport fluvial sur la Seine ?

Une étude a démontré la faisabilité et l'intérêt d'une ou plusieurs lignes fluviales régulières accessibles avec la carte orange. Le projet a été transmis au STIF qui fera connaître sa position au printemps 2007.

300 nouveaux taxis depuis 2003 et 200 supplémentaires d'ici fin 2006

Pour améliorer le service offert par les taxis, la Municipalité étudie avec les

Prendre en compte les besoins des acteurs économiques

La Municipalité a créé une **carte de stationnement spécifique permettant aux artisans et commerçants de stationner au tarif résidentiel** à proximité de leur commerce. Cette carte, gratuite, sera disponible à l'automne 2006.

De plus, la gratuité accordée aux artisans-réparateurs Parisiens sera étendue aux professionnels des départements voisins pour faciliter leurs interventions dans la capitale.

Pour concilier performance économique, respect de l'environnement et tranquillité des résidents, une **Charte des livraisons** a été signée en juin 2006 entre la Ville et les professionnels : elle prévoit notamment la prise en compte de principes environnementaux, la limitation à 30 minutes de l'utilisation des 9.800 aires de livraison, l'aménagement des aires de livraison au plus près des besoins et l'encouragement du fret par train ou bateau.

La Municipalité encourage des initiatives dans les parkings publics souterrains comme la livraison par triporteur (Sté La Petite Reine) dans le parc Saint-Germain l'Auxerrois (1^{er}) ou l'utilisation de véhicules électriques par Chronopost dans le parc de la Concorde (8^{ème}).

Priorité au stationnement résidentiel

La Municipalité veut offrir aux Parisiens qui possèdent une voiture des solutions de stationnement qui leur permettent aisément de ne pas l'utiliser quand ils n'en ont pas absolument besoin. Plusieurs mesures ont été prises :

- La **baisse de 80 %** du tarif résidentiel sur voirie (0,5 € par jour) dès 2002.

- Entre 2004 et 2006, **29.000 places gratuites ont été rendues payantes**, augmentant ainsi l'offre de stationnement de surface pour les résidents.

- Tout renouvellement de concession de parcs publics donne désormais lieu à une **tarification attractive pour les résidents**. En 2006, 66 parkings (représentant 32.000 places) appliquent des réductions de 23 % à 30 % par rapport au tarif abonné.

Une tarification « petit rouleur » existe également, avec une réduction comprise entre 20 % et 40 % selon la fréquence d'utilisation du véhicule. Des tarifs préférentiels sont aussi accordés pour les véhicules peu polluants (véhicules électriques, GPL...), les véhicules de moins de 3 mètres et les 2 roues motorisés ou non.

- L'OPAC proposera cet automne **12.000 places vacantes** dans 285 parkings avec une réduction de 10 % pour les riverains. Un effort sera fait pour la **sécurisation des parcs des bailleurs sociaux**.

- La Ville a décidé en 2006 la **construction des parcs résidentiels Frémicourt (200 places dans le 15^{ème}) et Cardinet (600 places dans le 17^{ème})**, dont la mise en service est prévue en 2011.

Le saviez-vous ?

- La Ville de Paris et la Région Ile-de-France n'ont plus de représentant au Conseil d'Administration de la RATP depuis un décret pris cet été par le Gouvernement. Cette décision prive les élus Parisiens et Franciliens de toute capacité d'expression au sein de l'organe dirigeant de la RATP, qui concerne pourtant directement la vie quotidienne des Citoyens.



Stationnement résidentiel
à 0,5€ par jour

Le saviez-vous ?

- De nombreuses places de stationnement ont dû être supprimées à la demande de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris pour des questions de sécurité.

Embellir le cadre de vie

Faciliter les conditions de circulation des vélos et des bus, renforcer la sécurité des piétons, moderniser le mobilier urbain, dégager les trottoirs pour les rendre plus accessibles aux piétons et aux personnes à mobilité réduites, inciter les propriétaires à ravalier les façades et à améliorer la qualité des devantures des commerces, tels sont les objectifs des aménagements réalisés.

Après les **boulevards de Clichy et de Rochechouart** (9ème -18ème) engagés en 2003, les travaux, approuvés par référendum local, sont achevés sur **l'avenue Jean-Jaurès** (19ème) et sur le **boulevard Magenta** (10ème) avec 300 arbres et 4 km de pistes cyclables supplémentaires.

Le **parvis de la gare du Nord** et le **boulevard de Denain** (10ème) sont réaménagés et dégagés de la circulation de transit. Gare de l'Est, les travaux actuels de restructuration entrepris par la SNCF s'achèveront mi 2007. Les aménagements de l'espace public seront réalisés à partir de 2008.

Les travaux sur le **boulevard Barbès** (18ème), qui prévoient des plantations d'arbres et des pistes cyclables protégées, s'achèveront fin 2006.

Les travaux **Place Léon Blum** (11ème) permettront une traversée sécurisée pour les vélos et la rendront plus conviviale pour les piétons. La livraison est prévue fin 2006 pour la chaussée et mars 2007 pour les espaces plantés.

Bd Saint-Marcel (13ème) : savoir corriger quand il le faut

Suite aux remarques exprimées par les usagers du boulevard Saint-Marcel, où circule la ligne Mobilien 91, la Municipalité a décidé de modifier l'aménagement, pour corriger la mauvaise lisibilité des carrefours par les piétons, et remédier aux problèmes de fluidité du trafic automobile. Les travaux ont été réalisés en août 2006, pour limiter la gêne occasionnée par le chantier.

Le terre-plein Saint-Paul (4ème) deviendra un espace de promenade traversé par une voie à priorité piétonne, ouverte à la circulation des bus, des taxis,



La passerelle Simone de Beauvoir, réservée aux piétons et aux cyclistes, assure la liaison entre le quartier Paris rive gauche (13ème) et le jardin de Bercy (12ème).

des livraisons, et des vélos. Les travaux s'achèveront en mars 2007.

Un premier tronçon du **réseau vert**, qui permet de créer des parcours piétons et cyclistes, est en cours pour relier le bassin de la Villette à la Seine.

21 quartiers verts ont été aménagés depuis 2001 et 14 supplémentaires le seront d'ici la fin de l'année. Le quartier vert rue du Commerce (15^{ème}) sera achevé au premier trimestre 2007.

De nouveaux mobiliers urbains

Le mobilier urbain est un élément important pour la beauté de la Ville. La conception d'une nouvelle corbeille de propreté, d'une nouvelle ligne de bancs et de nouveaux sanitaires publics, est lancée, avec le double souci de design plus contemporain s'inscrivant dans l'identité parisienne et d'encombrement minimal sur le trottoir pour limiter les zigzag pour les piétons et les obstacles pour les personnes handicapées.

Le
saviez-
vous ?

- Tous les sanitaires publics sont gratuits depuis février 2006, ce qui a conduit à une multiplication de leur fréquentation par 3.

Rénover Paris : 10 % du territoire parisien fait l'objet d'une opération d'urbanisme

72 opérations d'aménagement sont en cours ou engagées, concernant plus de 900 hectares. Sur le plan architectural, plus de 350 commandes ont été confiées par la Ville à de jeunes architectes et d'autres plus renommés.

L'objectif est à la fois de protéger un patrimoine exceptionnel et de créer le patrimoine de demain.

En tentant une rencontre harmonieuse entre esthétique, modernité, développement durable et performance des fonctions urbaines, cette démarche confirme une dynamique en marche, dédiée au visage même de notre cité.

Cette volonté de **faire bouger Paris**, de l'embellir, de l'adapter aux nouveaux modes de vie et aux attentes des Parisiens, de renforcer son attractivité économique, est déjà en œuvre depuis 2001. Elle a inspiré l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme, qui remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols de 1977 et qui fixe les règles d'urbanisme pour les 20 prochaines années. Adopté

le 12 juin 2006 par le Conseil de Paris, il s'applique depuis le 1^{er} septembre.

Les Halles (1^{er}) : Les études et la concertation se poursuivent pour définir un projet précis d'ici mi-2007. Plusieurs groupes de travail se sont réunis d'avril à juin 2006. Le lauréat du concours international sur le carreau sera retenu à l'été 2007.

Beaujon (8^{ème}) : Il est prévu de réaliser 120 logements sociaux, une piscine, un gymnase, une crèche de 60 berceaux, une halte garderie de 30 places et un centre de PMI.

Brulon-Citeaux (12^{ème}) : Les travaux de la crèche, de l'hôtel artisanal et des logements sociaux ont démarré. Un bâtiment de logements a été livré.

Bédier / Porte d'Ivry (13^{ème}) : Des études complémentaires ont été engagées pour le relogement des Servi-

ces municipaux et la faisabilité d'un Centre international de séjour. L'antenne Jeunes a ouvert en juin.

Olympiades (13^{ème}) : Le permis de construire est à l'instruction pour l'aménagement global du « stadium élargi », la construction d'un équipement sportif et d'une crèche. Pour la dalle, qui relève de la copropriété, l'architecte chargé de la réfection des accès Tolbiac et Nationale a remis ses études. Les travaux seront financés à 90 % par la Ville. L'étude sur le réaménagement des espaces de la dalle, financée par la Ville, a démarré en juin pour une durée de 6 mois.

Paris Rive Gauche (13^{ème}) : Ce quartier symbolise l'émergence d'un espace résolument contemporain mais fidèle aux qualités de la ville historique : matériaux modernes, développement durable, aménagement des quais ouverts à la promenade, passerelle Simone de Beauvoir, forte présence étudiante illustrant ce mouvement.

Les premiers bâtiments de l'Université Paris VII sont achevés. Le pôle de biotechnologie du secteur Masséna sera livré fin 2006. Le permis de construire a été accordé pour la restructuration des Magasins Généraux qui deviendront **une Cité de la Mode et du Design**. Confiée à une jeune équipe d'architectes, cette opération traduit une vraie ambition architecturale alliant préservation du patrimoine et innovation, avec une intervention où dominent légèreté des formes et valorisation d'un pôle unique.

Gare de Rungis (13ème) : les études environnementales se poursuivent pour aménager des logements, un jardin, une crèche, un établissement pour personnes âgées et des bureaux.

Porte de Vanves (14ème) : La Croix-Rouge s'est installée sur le site Broussais en février. Les travaux du pôle d'entreprises Losserand ont démarré en mars, ceux de la couverture du périmé-

que en juin. Les travaux du Centre social et de la halte garderie sont en cours. L'aménagement de la rue Prévost-Paradol a été réalisé.

Beaugrenelle (15ème) : La rénovation de la dalle et des parkings est engagée. Après enquête publique, le projet de centre commercial a fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur et de la Commission Départementale d'Équipement Commercial.

Boucicaut (15ème) : Suite au maintien dans les lieux de Jussieu-Paris VI, la 2ème phase de l'opération ne pourra débuter qu'en 2008, après concertation. Les chantiers de la 1ère phase sont en cours pour deux immeubles de logements sociaux, des appartements pour personnes âgées dépendantes, une crèche, un parking, des commerces et un institut médico-éducatif.

Batignolles (17ème) : Un nouveau lieu de vie se développe sur ce site si longtemps délaissé. C'est un nouvel espace pour Paris et les Parisiens qui s'affirme. Un accord sur les objectifs du projet a été conclu entre la Ville, l'Etat, RFF et la SNCF. Les discussions sont en cours pour l'acquisition des terrains. Seront réalisés au moins 3.500 logements, dont 50 % de logements sociaux et 800 logements pour étudiants et jeunes travailleurs, un parc d'au moins 10 hectares, des équipements publics et des bureaux. La concertation sera poursuivie avec les habitants et tous les acteurs concernés. La première partie du parc sera livrée en 2007.

Porte Pouchet (17ème) : Les travaux de rénovation et végétalisation du mail Bréchet débutent fin 2006. Les travaux de réhabilitation de la Tour Bois le Prêtre démarreront en 2007. Les architectes ont été choisis pour la construction des logements sociaux rue Rebière, pour pouvoir accueillir les habitants de la Tour Borel qui sera ensuite démolie.

Une attention particulière pour les quartiers « Politique de la Ville »

Depuis 2001, la Municipalité a concentré ses efforts dans les quartiers « Politique de la Ville » pour lutter contre les inégalités qui frappent ces quartiers longtemps délaissés. Plus de 216 M€ y ont été investis en 2006.

Pour chacun des sites du **Grand Projet de Renouvellement Urbain**, des projets de territoire ont été adoptés, et les travaux s'accroissent : relogement des habitants puis démolition de la Tour T2 à Bédier (13ème), pose de la première pierre de l'Hôtel Industriel à la Porte de Vanves (14ème), rénovation du mail Bréchet à la Porte Pouchet (17ème), rénovation du square Marcel Sembat à la Porte de Clignancourt (18ème)...

Ont été également créés un gymnase à Fontaine au Roi (11ème), une antenne-jeune à Bédier (13ème), 2 Centres Sociaux aux Olympiades (13ème) et à St Blaise (20ème), 2 Espaces Publics Numériques à la Porte de Clichy (17ème) et à la Porte Montmartre (18ème), un Point d'Information Médiation Multi-Services à la Porte d'Aubervilliers (pour le 18ème et le 19ème), un Centre d'Animation à Danube (19ème), un Point d'Accès au Droit à la Cité Champagne (20ème)...

La Ville et les bailleurs ont mis plus de 60 locaux à disposition des associations de quartier et, bien que l'emploi soit de la compétence de l'Etat, la Municipalité a élaboré un « Plan Emploi Quartiers » pour contribuer à réduire le chômage dans ces quartiers.

Le Plan Local d'Urbanisme, un document majeur pour le Paris de demain

Qu'est-ce que le PLU ? Le PLU est à la fois un véritable projet de ville à l'horizon de 20 ans, et un règlement qui encadre l'instruction des demandes des permis de construire et de démolir, ainsi que des déclarations des travaux.

Les trois grandes orientations du PLU de Paris : un renforcement de la mixité sociale dans les arrondissements du centre et de l'ouest, un rééquilibrage en faveur de l'emploi à l'est, au nord et au sud, et une préservation accrue du patrimoine urbain et paysager.

Objectif : stabiliser la population parisienne. Pour cela, il faut construire environ 3 500 logements par an. 45 % de la superficie de Paris (hors Bois) est située en zone de déficit de logement social : tout programme de plus de 800 m² de logement devra comprendre au moins 25 % de logement social. Le PLU doit aussi aider à reconquérir les 130 000 emplois perdus par Paris dans les années 90.

Porte Montmartre / Porte de Clignancourt/ Porte des Poissonniers (18^{ème})

: Le concours de maîtrise d'œuvre pour choisir les architectes de l'aménagement de l'îlot Binet sera lancé en septembre. L'architecte de la crèche sera choisi fin 2006. Les études urbaines sur la Porte de Clignancourt et la Porte des Poissonniers sont en cours.

Château Rouge (18^{ème})

: Sur la période 2003/2008, l'opération aura permis de créer 390 logements neufs et d'en réhabiliter 250, avec une redynamisation économique et une diversification des commerces. Environ 70 logements neufs ou réhabilités auront été réalisés en 2006. L'aménagement des rues Dejean et Poulet est achevé et les travaux de rénovation du square Léon ont commencé.

Paris Nord Est (18^{ème}-19^{ème})

: Le PLU prévoit 40 % de logements, dont la moitié de logements sociaux. La Ville de Paris a lancé une réflexion avec Plaine Commune sur l'aménagement des terrains entre la Porte de la Chapelle (18^{ème}) et la Porte d'Aubervilliers (19^{ème}), avec l'objectif d'y créer des quartiers mixtes, intégrant logements, équipements et emplois.

La ZAC Claude Bernard / quai de la Charente sera soumise au Conseil de Paris fin 2006, avec des logements, un établissement pour personnes âgées dépendantes, des activités économiques, une crèche, une école et un pôle de loisirs.

Les études se poursuivent sur le secteur Evangile, avec la perspective d'accueillir une nouvelle gare RER Eole, le tramway des Maréchaux prolongé et le tramY en provenance de la Plaine Saint-Denis.

Porte des Lilas (19^{ème}-20^{ème})

: La couverture du péri-phérique sera terminée fin 2006. L'établissement pour personnes âgées et la résidence-étudiants sont ouverts. Suivront un jardin de 1,5 hectare, une esplanade pour l'accueil d'un cirque, la construction d'un pôle cinéma et d'immeubles de bureaux en Haute Qualité Environnementale, d'une cuisine centrale, d'un gymnase, d'un espace jeunes et de logements. Une étude de programmation pour un équipement culturel est en cours avec les 4 communes limitrophes.

Porte de Vincennes (12^{ème}-20^{ème})

: Le réaménagement de l'avenue de la porte de Vincennes est entamé pour s'achever au printemps 2007. Le réaménagement de la rue Noël Ballay prévoit notamment la réalisation d'un jardin.

Agir pour le développement durable

22 hectares d'espaces verts nouveaux ouverts au public depuis 2001

- La Municipalité s'est fixé pour objectif d'ouvrir au public 30 hectares supplémentaires d'espaces verts pen-

dant la mandature. Fin 2006, plus de 22 hectares le seront déjà. Parmi les plus récents figurent les **Jardins d'Eole** (4,2 hectares dans les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements), les jardins Godefroy Cavaignac (11^{ème}), Debergue Rendez Vous (12^{ème}), Tâge Industrie (13^{ème}),

ZAC Didot (14^{ème}) ou le square Louis Say (13^{ème}). Par ailleurs, la première tranche du **parc Clichy- Batignolles**, 4,3 hectares dans le 17^{ème} arrondissement, sera livrée à l'été 2007.

Au cours de l'année 2006, quatre jardins ont été réaménagés : square Montholon (9^{ème}), square d'Anvers (9^{ème}), square Marcel Sembat (18^{ème}) et square Léon Frapié (20^{ème}).

- **Plus de verdure dans la ville.** Au cours de l'hiver 2005/2006, 1.172 arbres morts ou dépérissants ont été remplacés. Depuis 2001, plus de **4.200 arbres supplémentaires** ont été plantés. Par ailleurs, tous les réaménagements urbains sont l'occasion d'augmenter la place de la verdure comme le long du tramway, boulevard Magenta



Square d'Anvers (9^{ème})

(10ème), Boulevard Barbès (18ème) ou avenue Jean Jaurès (19ème).

Par ailleurs, **44 murs sont végétalisés** pour embellir le paysage. 120 projets sont à l'étude avec les propriétaires des immeubles, par exemple au Marché des Enfants Rouges et rue des Francs-Bourgeois (3ème), rue Saint André des Arts (6ème), rue d'Alésia (14ème), sur la déchetterie du Quai d'Issy (15ème), ou rues Lemercier et Nollet (17ème).

– Les deux tiers des **36 jardins partagés** sont situés sur des terrains de la Ville, avec une convention qui garantit aux associations gestionnaires une plus grande pérennité de leur action.

Maîtriser le développement des antennes-relais

La performance du réseau de téléphonie mobile est un atout pour l'attractivité économique de Paris et pour les besoins des usagers. Elle doit cependant répondre aux objectifs de transparence, d'exposition limitée aux champs électromagnétiques et de respect du paysage urbain.

La nouvelle Charte signée fin 2005 avec les 3 opérateurs renforce les garanties apportées aux Parisiens : des mesures régulières de champs sont réalisées chaque année pour vérifier que l'exposition du public reste inférieure à 2 volts par mètre en moyenne journalière alors que la réglementation nationale impose des seuils maximum entre 41 et 61 volts par mètre. De plus, les plans de déploiement des opérateurs sont consultables en mairie d'arrondissement et des réunions d'informations sont organisées pour chaque implantation nouvelle.

Le saviez-vous ?

• Le cahier de recommandations environnementales, qui complète le PLU, a été récompensé par le trophée **Eco-Actions des Eco Maires** catégorie « exemplarité » et par le **Grand Prix de l'environnement des Maires d'Ile de France**. Il a été largement diffusé auprès des acteurs publics et privés de l'urbanisme et de la construction.

Des actes pour préserver l'environnement

La Ville élabore son Agenda 21 suite à la signature en 2005 de la Charte des villes européennes pour la durabilité (dite d'Aalborg). Un diagnostic partagé est lancé en 2006, des rencontres « écologie urbaine » et une conférence « construction durable » donneront du corps à la démarche. La sensibilisation des groupes scolaires à la mise en œuvre d'Agendas 21 scolaires est étudiée parallèlement.

Par ailleurs, un **plan de lutte contre le bruit** a été adopté en Février 2006, avec une cartographie du bruit routier de jour et de nuit. De nombreux diagnostics sonores sont réalisés, permettant de proposer des mesures concrètes d'amélioration. Une aide financière, pouvant aller jusqu'à 400 €, est à l'étude pour subventionner les propriétaires occupants ou bailleurs qui réalisent des travaux d'isolation acoustique et thermique.

Paris souscrit aux objectifs du protocole de Kyoto et se lance dans l'élaboration d'un **plan climat** pour diminuer le niveau de ses émissions de gaz à effet de serre. Le bilan carbone du territoire parisien permettra d'adopter un programme d'actions concrètes dès 2007.

Pour informer les particuliers et les entreprises sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables, **3 nouveaux Espaces Informations Energie** ont ouvert rue de la Tour des Dames (9ème), rue Beaunier (14ème) et rue de la Condamine (17ème), portant leur nombre à 9 dans tout Paris.

Enfin, pour renforcer l'information sur la protection de l'environnement, la **Péniche de l'eau** présente sur le Bassin de la Villette (19ème) la biodiversité de la Seine et des canaux tandis que la **Maison des oiseaux**, qui ouvrira fin 2006 Square des Arènes de Lutèce (5ème), sensibilisera les Parisiens sur le rôle de l'avifaune en milieu urbain.

Le saviez-vous ?

• Tous les espaces verts et les équipements de Paris **Nature** sont gratuits, y compris l'arboretum de l'Ecole Du Breuil, le jardin d'enfants des Halles, la Maison de l'air, la Ferme de Paris, le jardin des serres d'Auteuil depuis mars 2006 et le parc de Bagatelle et le Parc floral hors période d'animation (en octobre 2006). Par ailleurs, 125 parcs sont équipés de corbeilles de tri sélectif et 144 de toilettes publiques gratuites.

Des progrès dans la propreté à étendre à tout Paris

Depuis 2001, l'action menée par la Municipalité repose sur deux volets complémentaires :

- réorganiser les services municipaux en leur donnant plus de moyens pour les rendre plus efficaces,
- rechercher une participation active des habitants.

Des progrès ont été enregistrés mais les efforts doivent être intensifiés pour parvenir à une situation satisfaisante dans tous les quartiers de Paris.

Rechercher un service rendu aux Parisiens plus performant

- Les mairies d'arrondissement sont en relation directe avec les divisions locales de la Propreté de Paris pour que les équipes sur place réagissent plus vite aux demandes.
- Les rythmes de travail des agents ont évolué pour mieux couvrir les après-midi et les week-end.

- les conseils de quartier ont été consultés pour l'élaboration des objectifs des 13 « contrats de service » signés avec des mairies d'arrondissement.
- Depuis 2001, près de **500 postes ont été créés** au sein du service de la Propreté.
- Entre 2001 et 2008, un **plan pluriannuel d'investissement est doté de 83 M €**, dont 43 M € pour l'achat de véhicules plus performants, moins bruyants et moins polluants.
- **110 nouveaux petits engins de nettoyage** (balayeuses et aspirateurs autotractés) ont été acquis entre 2005 et 2006.

Le saviez-vous ?

- Le nombre de P.V. pour incivilité liée à la propreté est passé de **10.700 en 2001 à 37.000 en 2005.**

Associer davantage les habitants aux efforts de propreté

Pour inciter les Parisiens à adopter quelques réflexes simples et peu contraignants, plusieurs campagnes de communication ont été réalisées sur le thème des incivilités.

En 2006, **58 opérations ciblées** ont été menées. Elles sont découpées en trois temps : nettoyage intensif du quartier, sensibilisation des habitants pour les inciter à respecter la propreté des rues, forte répression pour les contrevenants.

Le saviez-vous ?

- Le nombre de corbeilles de rue a presque doublé : **16.000 en 2001 et 30.000 en 2006.**

La gestion des déchets

3.000 tonnes de déchets sont collectées quotidiennement à Paris. Depuis 2002, les déchets recyclables (papiers, verres,...) sont collectés séparément chaque semaine.

Le tri sélectif a rencontré un tel succès que les volumes concernés ont plus que doublé entre 2003 et 2005. Dans la quasi-totalité des arrondissements, une deuxième collecte hebdomadaire est donc mise en place depuis mai.

L'enlèvement des encombrants connaît lui aussi un net progrès, avec un délai d'intervention ramené à une demi-journée après leur signalement, lequel est désormais possible sur www.paris.fr et au 39 75.

La Municipalité a trois objectifs :

- rendre exemplaire la gestion des fournitures municipales (notamment la valorisation des déchets comme les cartouches d'encre et les matériels informatiques)
- faire évoluer les comportements et mentalités des Parisiens pour produire moins de déchets
- encourager le recyclage des déchets, notamment certains déchets réutilisables (vêtements usagés,...).

En 2007, une nouvelle unité de valorisation énergétique des déchets sera mise en service et remplacera l'ancienne usine d'Issy-les-Moulineaux. De plus, un 7^{ème} centre de tri ouvrira dans le 15^{ème} arrondissement.

L'eau, un bien précieux

Préserver le patrimoine de l'eau

La qualité biologique des eaux de Seine et des canaux progresse, notamment grâce aux efforts de réduction des rejets et de modernisation des égouts. Ainsi, le bassin de la Villette (19ème) a retrouvé une qualité d'eau permettant les sports nautiques, et les études sont en cours pour l'implantation d'une halte de plaisance.

forums d'arrondissements, sur la nouvelle Péniche de l'eau (19ème), lors de nombreuses animations pédagogiques et avec la parution du Guide de l'Eau.

Depuis mars, des consommateurs témoins permettent d'évaluer la perception de la qualité de l'eau par la population parisienne.

Vers un service public de l'eau plus transparent

Un Observatoire de l'eau a été créé cette année, rassemblant des représentants des usagers, des associations de propriétaires, des groupes de défense de l'environnement, des élus... Il a entamé une réflexion sur le devenir du service public de l'eau, les contrats de distribution d'eau actuels arrivant à terme en 2009.

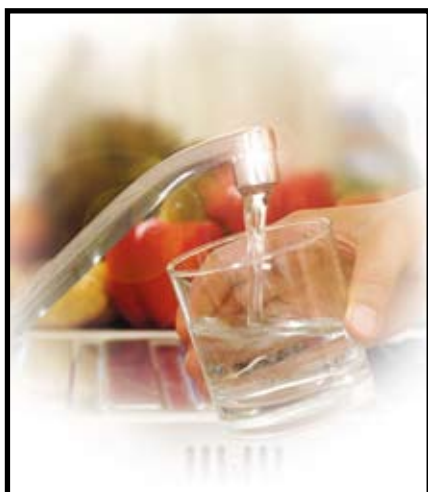
Garantir le droit à l'eau pour tous les Parisiens

En 2006, la Municipalité a intégré dans le Fonds de Solidarité Logement les aides au paiement des factures d'eau pour les ménages les plus démunis. Cette mesure vise à ce qu'aucun usager en difficulté mais de bonne foi ne subisse de coupure d'eau.

Le saviez-vous ?

- Le PLU impose que toute construction ou aménagement urbain nouveau comprenne une structure stockant et/ou recyclant les eaux pluviales.

L'eau du robinet, une eau de bonne qualité



200 fois moins chère que l'eau en bouteille et ne produisant pas de déchets d'emballage, l'eau du robinet a été mise à l'honneur cette année, notamment lors de la Semaine mondiale de l'eau, dans les

Accroître l'accès à l'eau dans le monde

Pour contribuer aux objectifs humanitaires des Nations Unies, Paris a mis en place en 2006 un Fonds de solidarité de 1 M€. Il permet de financer des projets d'acheminement et d'assainissement d'eau en Afrique, en Amérique du Sud et au Moyen-Orient.

Le saviez-vous ?

- Entre 2001 et 2006, le nombre de fuites d'eau potable a baissé de 60 % grâce à une réparation plus rapide des réseaux, ce qui a évité la perte de 23 millions de m³ d'eau.

Une cité moderne et dynamique

Agir sans relâche pour l'attractivité économique de Paris

Des études internationales encourageantes

3 récentes études internationales convergent pour montrer l'attractivité de Paris et de l'Ile-de-France. Les travaux de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux et ceux des cabinets KPMG et Ernst & Young montrent notamment le dynamisme de Paris en ce qui concerne les coûts d'implantation (moins chers qu'à Londres, Francfort ou Manchester) et de qualité des infrastructures. Pour la première fois, en 2005, la Région Capitale est devenue la plus attractive d'Europe en dépassant le Grand Londres, Barcelone et Moscou avec 194 entreprises internationales implantées en Ile-de-France dont 139 à Paris.

Au cœur de la compétition économique internationale, Paris agit concrètement pour accueillir les entreprises et encourager la création d'activité économique favorable à l'emploi.

Favoriser le dynamisme économique

En 2005, 139 entreprises internationales se sont implantées à Paris, notamment de grands groupes comme Marionnaud (8ème), Banque Populaire Rives de Paris (13ème) ou Telecom Italia (17ème). En outre, le solde net de créations d'entreprises était de 24.000 en 2005 et de 115.000 depuis 2001.

Plus de 500 jeunes entreprises ont obtenu en 2006 un prêt d'honneur ou des garanties d'emprunt pour aider à leur démarrage.

Accueillir les entreprises

Les nouvelles règles du PLU encouragent la création d'emploi, notamment aux abords des gares et du périphérique. Sur ces territoires, quelques **2 millions de m² seront disponibles pour les entreprises.**

A l'automne, sera lancée la commercialisation de la **ZAC Claude Bernard** (19ème) qui prévoit l'implantation de 58.000 m² de bureaux, commerces et cinémas. En 2006, 2 hôtels d'entreprises ont été créés: **Vauvenargues** (3.500 m² dans le 18ème) dédié aux entreprises de création, du design et du multimédia et **Paris Biopark** (18.000 m² dans le 13ème), spécialisé dans les biotechnologies. Suivront les hôtels d'entreprises **rue de l'Est** (3.300 m² dans le 20ème), **Brûlon Citeaux** (4.200 m² dans le 12ème) et de **Raymond Losserand** (5.700 m² dans le 14ème).

Le saviez-vous ?

• **Entre juin 2003 et juin 2006, le chômage a baissé de 21 % à Paris (soit 26.000 chômeurs de moins), contre 8 % sur la France entière. Cela n'empêche pas la Municipalité d'intensifier ses efforts pour favoriser la création d'emplois.**

Aider les chômeurs à trouver un emploi

Le dispositif municipal s'adresse à tous les chômeurs Parisiens, avec leurs spécificités et celles du marché du travail.

- **Paris pour l'emploi** a permis 5.300 embauches, dont 63 % de CDI. Les demandeurs d'emploi Parisiens et Franciliens ont pu rencontrer plus de 300 entreprises sur le Champ de Mars (7ème). Cette initiative sera reconduite.
- un **nouveau forum, réservé aux jeunes en difficultés** notamment victimes de discriminations liées à leurs origines, a permis à plus de 9.000 jeunes de rencontrer à la Villette (19ème) près de 120 entreprises.
- Le **Plan Départemental d'Insertion** a notamment permis à **5.500 RMIstes** de trouver un emploi.
- Un **Plan Local d'Insertion et d'Emploi** spécifique propose un accompagnement renforcé pour les chômeurs du 18ème et du 19ème arrondissements.

Le saviez-vous ?

• La surface consacrée aux pépinières d'entreprises et hôtels industriels a été multipliée par huit entre 2001 et 2006, passant de 5.000 m² à 40.000 m². En 2007, 2 nouvelles pépinières verront le jour : la pépinière Cochin (14^{ème}) consacrée à la santé humaine et celle de la rue des Haies (20^{ème}).

Enfin, Paris Développement, association créée par la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, organise tous les mois des rendez-vous d'information pour les **entreprises innovantes** au Palais Brongniart (2^{ème}).

Les pôles de compétitivité

Paris finance à hauteur de 6 M€ trois pôles de compétitivité de dimension mondiale :

- **Cap Digital**, spécialisé dans le numérique,
- **Systematic** spécialisé dans la défense, les télécommunications et l'automobile,
- **Médicen**, avec par exemple l'Institut du cerveau et de la moelle et l'Institut de la Vision qui sera livré en 2007.

Paris, Ville Numérique

60 % des foyers parisiens utilisent déjà Internet à haut débit. L'objectif est de maintenir et d'amplifier l'avance de Paris, élément décisif pour sa compétitivité sur la scène internationale. Mais c'est aussi un enjeu de justice sociale : **il faut continuer à favoriser l'accès de tous aux technologies de l'information et de communication**. C'est pourquoi un plan d'action a été présenté en juillet autour de 3 axes :

- Développer les réseaux de fibre optique

Paris veut favoriser le déploiement de milliers de km de fibres optiques, qui permettent un très haut débit jusqu'à 100 fois plus rapide qu'aujourd'hui. Pour cela, la Municipalité a baissé de 25 % la redevance sur les fibres déjà installées dans les réseaux souterrains et a divisé par 16 le prix pour les 400 derniers mètres avant les immeubles.

La Municipalité travaille également avec les bailleurs sociaux pour que 200.000 logements sociaux aient accès à cette technologie.

- Encourager le WiFi, Internet sans fil

Plus de 400 points de WiFi gratuits seront installés d'ici mi-2007, notamment dans les Mairies d'arrondissements, les bibliothèques municipales, les maisons des associations, certains jardins publics et places parisiennes...

- Démocratiser l'accès à Internet

Le numérique doit bénéficier à tous, quels que soient les origines sociales, les âges ou les quartiers. C'est pourquoi les 16 Espaces Publics Numériques déjà en activité ont été renforcés par 3 équipements: l'Access-site dédié aux personnes handicapées (place de Rungis, 13^{ème}), dans le quartier Vercingétorix (14^{ème}) et au centre social Porte Pouchet (17^{ème}). Il est prévu d'en ouvrir 2 de plus chaque année.

Enfin, la Mairie de Paris cèdera à des associations les 3.000 ordinateurs que ses Services renouvellent chaque année, équipés de logiciels libres, afin de les redistribuer aux foyers les plus démunis.

Le tourisme à Paris

Avec 26 millions de touristes en 2005, soit 1 million de plus qu'en 2004, Paris reste la première destination touristique au monde. Cependant, il faut maintenir les efforts pour conserver ce titre.

- L'opération « **ambassadeurs de l'accueil** » a été renouvelée : plus de 150 jeunes polyglottes sont présents dans les sites touristiques et les grandes stations de métro et de RER pour répondre aux préoccupations des visiteurs.

- Paris encourage **les chambres d'hôtes**, notamment avec la publication du Manuel de l'hôte parisien et le site Internet www.hotesqualiteparis.fr.

- **Une auberge de jeunesse** de 250 lits ouvrira fin 2007 au bassin de La Villette (19^{ème}) et une seconde est à l'étude, proposant 350 lits, dans la ZAC Pajol (18^{ème}).

- Le nombre de **salons, foires et congrès** a progressé de 2% en un an. Mais la concurrence est rude. C'est pourquoi la modernisation de Paris Expo Porte de Versailles (15^{ème}) est en cours, notamment pour le pavillon 5. Paris est également favorable au projet ferroviaire Roissy - Charles de Gaulle Express qui permettrait de relier directement l'aéroport à Paris, sous réserve que cela ne nuise pas à la modernisation du RER B et que le financement soit privé.

Soutenir fortement le commerce parisien

L'évolution des modes de consommation conduit le commerce parisien à s'adapter en permanence. Dans ce contexte, la Municipalité veille à maintenir leur diversité, notamment en préservant les commerces de proximité.

Des mesures pour améliorer le quotidien des commerçants

– Le **PLU protège 250 km de rues de commerces qui ne pourront pas être transformés en logements ou entrepôts.**

Les commerces alimentaires bénéficient d'une protection supplémentaire sur 21 km de rues. De plus, la création de locaux d'activité en pied d'immeubles est désormais obligatoire sur 18 km de voies.

– la restructuration de **Beaugrenelle** (15ème), troisième centre commercial parisien, est lancée. Il comprendra notamment un cinéma, des boutiques de décoration, des commerces alimentaires, des restaurants, une antenne de police, un bureau de poste, une mission locale pour l'emploi...

– les commerçants auront la **possibilité de stationner désormais au tarif résidentiel** (0,5 € par jour) à proximité de leur commerce.

– Les **Ateliers de Paris**, situés rue du Faubourg Saint Antoine (12ème), constituent une structure de soutien spécifique à la création d'entreprise dans les domaines de l'artisanat d'art, du meuble, du design et de la mode.

Des aides concrètes

– La SEMAEST, société d'économie mixte de la Ville, a déjà racheté 9.000 m2 de fonds de commerce et de locaux commerciaux dans 6 quartiers prioritaires pour y réimplanter plus de 130 commerces de proximité et **lutter contre la mono-activité**. Cette action a été récompensée par le prix de la SEM d'Or dans la catégorie développement économique.

– La Municipalité a **exonéré de la redevance d'étalage et de terrasse ouverte** les commerces concernés par les travaux de grande ampleur. Les **commerces les plus pénalisés par le chantier du tramway ont été indemnisés.**

– Afin d'encourager les **commerces alimentaires**, un système de bourses permet à 5 entreprises, sélectionnées avec les fédérations professionnelles, de recevoir près de 8.000 €.

Le saviez-vous ?

• Grâce à la création de **6 marchés alimentaires depuis 2001, tous les arrondissements en sont dotés. 2 nouveaux marchés sont actuellement à l'étude dans les 13ème et 15ème arrondissements. 6 marchés sont ouverts l'après-midi.**

Le saviez-vous ?

• Le nombre de commerces alimentaires de proximité et de supérettes a augmenté de **13 % entre 2003 et 2005.**



Marché Baudoyer (4ème)

Paris, ville étudiante

Les étudiants constituent un élément important de la vitalité parisienne et les Universités participent fortement au rayonnement international de Paris. La Municipalité a donc pour objectif, dans la limite de ses compétences, de contribuer à la qualité de l'accueil et des conditions de vie et d'étude de la communauté universitaire.

Améliorer les conditions de vie des étudiants

La Ville contribue à :

- la **rénovation du restaurant universitaire de Paris-Dauphine** et à l'équipement d'un restaurant de 1.000 couverts et de deux cafétérias de 1.400 couverts destinés aux étudiants et chercheurs de Paris VII dans Paris Rive Gauche (13ème).
- la **livraison fin 2006 de nouveaux bâtiments pour Paris VII et l'Ecole d'architecture Paris-Val de Seine (13ème)**.
- la construction de **deux bâtiments supplémentaires pour Paris VII (40 M€)**.
- la **mise en sécurité de la Sorbonne (5ème)**, qui sera accessible aux personnes handicapées.

Par ailleurs, pour faciliter la vie des étudiants,

- une **Charte a été signée avec des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur** pour que les étudiants ayant une activité salariée, notamment pour financer leurs études, disposent d'emplois du temps aménagés.
- La Ville soutient le remplacement progressif par le CROUS du ticket de restau U par une **carte de paiement** utilisant Monéo. Couplée avec la carte « étudiantdeparis », elle permettra de

payer plus facilement de nombreux services liés à la vie étudiante (bibliothèques, photocopies...).

- deux **services d'accueil** sont mis en place par la Mairie, en liaison avec le CROUS et la Cité universitaire internationale, pour aider les étudiants étrangers dans leurs démarches (autorisations de travail, allocation-logement..).

Le saviez-vous ?

- Paris offre 30 bourses d'accueil pour des chercheurs post-doctorants ou seniors, sélectionnés par appel d'offres international, et finance 10 projets de recherche sur des thèmes locaux comme l'environnement ou l'emploi à Paris.

Favoriser la participation des étudiants à la vie de la cité

Plusieurs manifestations ont été organisées ou soutenues :

- Les **Etats généraux de la vie étudiante**, moment de débat avec toutes les associations étudiantes,
- Le **3ème festival culturel étudiant**, qui permet à des troupes étudiantes de se produire devant un large public (12.000 spectateurs)
- La **Maison des initiatives étudiantes (3ème)**, centre de ressources qui propose de nombreux services aux associations étudiantes, a accueilli près de 40 000 étudiants et formé, en liaison avec l'association Animafac, 450 responsables

associatifs. Elle a également organisé plus d'une vingtaine d'expositions.

- Le **Conseil scientifique** placé auprès du maire de Paris, qui regroupe des personnalités du monde de la recherche, et le **Conseil de développement économique durable de Paris**, qui réunit des personnalités du monde économique, ont créé un groupe de travail commun pour définir les moyens de renforcer les liens entre les Universités et les entreprises parisiennes.

Promouvoir l'égal accès au savoir et à l'enseignement supérieur

- 230 élèves de première et de terminale scientifiques des lycées Gabriel-Fauré (13ème) et François-Truffaut (14ème), situés dans des quartiers Politique de la Ville, ont bénéficié du dispositif « Cap en fac » qui permet à l'Université Paris VI Pierre-et-Marie-Curie de leur procurer des informations sur ses filières et ses débouchés.

Le saviez-vous ?

- **887 logements sociaux étudiants** ont été livrés durant l'année universitaire dans les 5ème, 6ème, 10ème, 13ème, 14ème, 15ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements, s'ajoutant aux 1.324 déjà livrés depuis 2001. 938 sont programmés, permettant de dépasser l'objectif de 3.000 logements sociaux étudiants livrés durant la mandature.

- Des lycéens de Colbert (10ème) et Bergson (19ème) ont été épaulés par les élèves de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris pour préparer un concours d'entrée spécifique à l'Ecole.

- **900 élèves supplémentaires (+ 13 %) ont bénéficié des cours municipaux d'adultes de lutte contre l'illettrisme**
- L'opération « Envie d'Amphi », qui

concerne désormais 23 établissements d'enseignement supérieur, a permis aux Parisiens de mieux connaître les universités qui ouvrent leurs portes.

Le rayonnement culturel de Paris partagé par tous

2006 a vu aboutir quelques-uns des grands chantiers culturels de la mandature, qu'il s'agisse de nouveaux équipements, de projets de proximité ou de réformes de structures.

L'engagement de doubler les crédits de fonctionnement de la culture (hors personnel) est atteint depuis 2005 (126 M€ en 2000, 253 M€ en 2005).

Améliorer le service public offert aux Parisiens

La réouverture de 4 musées

- Le **Musée Cernuschi** (8ème), musée des arts asiatiques de la Ville de Paris, en juin 2005 ;
- Le **Petit Palais** (8ème), musée des Beaux-arts de la Ville de Paris, en décembre 2005 ;

- Le **Musée d'art moderne** (16ème), en janvier 2006 ;
- Le **Musée Zadkine** (15ème), en juin 2006.

Les bibliothèques

La Municipalité a mis l'accent sur la rénovation et le développement des bibliothèques, dont la surface aura augmenté de 25 % d'ici 2008.



Petit Palais (8ème)

Les travaux de la **médiathèque Marguerite Yourcenar** (15ème) (livraison en 2007) se poursuivent et la première pierre de la **médiathèque Bagnole** (20ème) (livraison en 2009) a été posée en juin 2006.

Après la **mise en ligne du catalogue des bibliothèques** de prêt en 2005 (www.bibliotheques.paris.fr), ceux des bibliothèques patrimoniales et spécialisées seront disponibles fin 2006.

Les conservatoires parisiens

Depuis septembre 2005, les familles bénéficient de **tarifs dégressifs selon leurs revenus, identiques sur l'ensemble du territoire parisien**. Depuis juillet 2006, des **conseils d'établissement** réunissent professeurs, représentants des élèves et des parents, sous la présidence du Maire de l'arrondissement pour discuter des orientations pédagogiques des conservatoires.

L'**Auditorium Saint Germain** (20ème) accueille depuis septembre la nouvelle **Maison des conservatoires** qui, outre la mise en réseau des projets culturels des établissements, est destinée à développer des projets sur les pratiques amateurs à Paris.

Le saviez-vous ?

• **L'accès aux collections permanentes des Musées de la Ville de Paris est gratuit pour tous.**

Les **Ateliers Beaux Arts**, qui permettent de s'initier ou de se perfectionner dans une discipline artistique (peinture, dessin, sculpture, gravure, etc.), auront une tarification dégressive en fonction des revenus.

Diversifier l'offre culturelle

La poursuite des grands chantiers

- Le 104 (19ème) :

les travaux de ce futur lieu pluridisciplinaire dédié à la création artistique ont démarré en avril 2006. Dans le même temps, ses directeurs artistiques préparent, avec les associations du quartier, la préfiguration pour 2007.

- La Maison des Métallos (11ème) :

les travaux sont prévus jusqu'à octobre 2007. Ce projet s'articule autour de 4 axes : ateliers de pratiques, pôle numérique, lieu de diffusion, ouverture aux habitants et aux associations. Mêlant les disciplines et les publics, il s'agira d'un lieu dédié au spectacle vivant.

- La Gaité lyrique (3ème) :

les travaux seront lancés début 2007. Cet espace sera consacré aux arts numériques et aux musiques actuelles.

- Les Trois Baudets (18ème) :

les travaux ont commencé en 2006 pour une ouverture au public de ce lieu dédié à la chanson fin 2007. L'équipe d'animation sera désignée à l'automne 2006.

- Le Louxor (10ème) :

les études sont en cours pour la réalisation d'un lieu culturel dédié aux cinémas du sud avec la volonté de préserver un des seuls bâtiments néo-égyptiens de Paris.

- L'Institut des cultures musulmanes (18ème) :

Le centre de préfiguration sera inauguré en octobre. Situé au 19 rue Léon, il offrira une programmation culturelle, des conférences et des formations visant à faire connaître la diversité des cultures musulmanes et leurs spécificités parisiennes.

Une action volontariste en faveur de la musique

- Le **Grand auditorium** à La Villette (19ème), projet en partenariat avec l'Etat, a été lancé. D'une capacité de 2.500 places, la salle sera située à proximité de la Cité de la musique et du Conservatoire national supérieur de musique et de danse. Le concours d'architecture sera lancé fin 2006, pour une ouverture prévue en 2012.

- Réouverture, en collaboration avec l'Etat, de la **salle Pleyel** (8ème).

- Un soutien aux musiques actuelles avec une **aide aux lieux de diffusion** comme Glazart ou avec la création de Mila 18, structure de soutien aux jeunes artistes.

La culture et les arrondissements

La Municipalité continue de soutenir les projets culturels de proximité et organise de nombreuses manifestations avec les citoyens, les Conseils de quartier et les Mairies d'arrondissement. 2,2 M€ sont consacrés à l'animation culturelle et aux subventions pour des projets localisés comme Rythmes du Marais (4ème), Foire Saint Germain (6ème), Onze Bouge (11ème), Opéra des rues (12ème-13ème) ou Rifis aux Batignolles (17ème).

Le soutien à la création reste une priorité

L'effort de construction d'ateliers d'artistes se poursuit, avec notamment l'ouverture des **37 ateliers dans les Magasins généraux** (13ème) en 2006. Avec 266 ateliers d'artistes ouverts d'ici 2007, leur nombre aura progressé de 30 % par rapport à 2000 (865 ateliers en 2000, 1131 en 2007).

Le **100, rue de Charenton** (12ème) permettra en outre le relogement de collectifs d'artistes mais aussi le développement de projets culturels ouverts sur le quartier.

Enfin, la Ville participe au projet de coopérative pour **soutenir la création des arts de la rue et du cirque**.

Nuit Blanche s'installera cette année notamment dans les quartiers du Marais (4ème), de Bercy (12ème) et de la Goutte d'Or (18ème). La liste des métropoles ayant adapté ce concept s'enrichit cette année de nouvelles villes comme Riga, Naples ou Toronto.

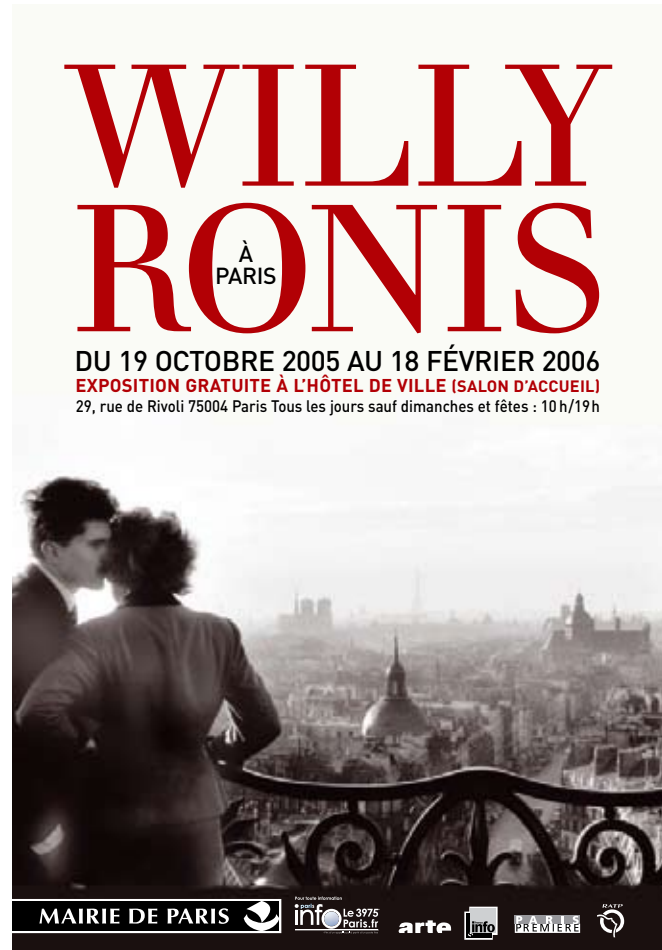
Inscrire l'art dans la Ville

Le PLU permet d'accorder la « **protection Ville de Paris** » à une nouvelle liste de près de 4.000 bâtiments.

Une société d'économie mixte de **valorisation du patrimoine de l'image** a été créée en 2005 pour conserver et valoriser le fond Roger Viollet, ainsi que le patrimoine photographique et iconographique parisien.

Neuf œuvres contemporaines seront installées sur le parcours du tramway.

500 000 personnes ont visité gratuitement l'exposition Willy Ronis et 200 000 personnes l'exposition Paris au Cinéma, à l'Hôtel de Ville.



Paris aime le Cinéma

La Municipalité maintient sa politique de soutien du cinéma : soutien aux **salles indépendantes**, à l'**éducation au cinéma** des écoliers et collégiens parisiens, aux associations et festivals oeuvrant pour la diversité du paysage cinématographique (court métrage, documentaire, cinéma d'animation, etc.), opération tarifaire annuelle «3 jours / 3€ », accueil dans de meilleures conditions **des cinéastes et leurs équipes** qui souhaitent tourner à Paris, tout en veillant à ce qu'ils respectent le rythme de vie des riverains.

Les actions importantes de l'année 2005- 2006:

- création d'un nouveau rendez-vous pour les enfants dans 7 salles parisiennes : « **Mon 1er Festival** ». La première édition a rassemblé plus de 5.000 spectateurs en 2005 ;
- création en juin 2006 d'un **fonds de soutien à la production des premiers courts métrages** afin d'en soutenir une quinzaine chaque année ;
- signature en janvier 2006 d'une **Charte des tournages** (650 par an) destinée à définir les rapports avec les sociétés de production cinématographiques et audiovisuelles ;
- 4ème édition de **Paris Cinéma** qui a proposé à 70.000 spectateurs plus de 400 films en avant-premières ou lors de rétrospectives ;
- **renovation du Forum des images** (1er) et création de la bibliothèque du cinéma, dont le chantier s'achèvera en mars 2007.

Le sport pour tous

L'objectif de la Municipalité reste de permettre à chacun de pratiquer le sport qu'il souhaite dans les meilleures conditions, quels que soient son âge, sa situation sociale ou son quartier.

De nombreuses mesures visent à démocratiser le sport à Paris : ouverture et modernisation de nouveaux équipements, amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, soutien à l'animation sportive, partenariats avec le sport de haut niveau...

Le doublement, sur la mandature, du budget d'investissement

D'ici 2008, le budget d'investissement consacré aux équipements sportifs aura doublé par rapport à la précédente mandature. Cela permet notamment de créer de nouveaux équipements :

- **Terrains de proximité** : ouverture de terrains de basket de rue (10ème, 13ème, 19ème, 20ème), de football (19ème), de beach volley (20ème).
- **Équipements multisports** : en collaboration avec les utilisateurs et les mairies d'arrondissement, 7 gymnases

et 7 salles de sport auront été ouverts de 2001 à 2007.

- **Skate-board et roller** : création de 5 aires de glisse (10ème, 11ème, 12ème, 14ème, 19ème). Une sixième ouvrira d'ici 2008 dans le 18ème).

- **Tennis** : 15 courts ont été couverts (12ème, 13ème, 14ème, 18ème, 19ème, 20ème) et 2 autres le seront en 2007 (19ème).

- **Escalade** : 3 murs d'escalade (9ème, 14ème) et un autre prochainement dans le 12ème.

- **Sports de glace** : la patinoire Sonja-Henie (12ème) a été largement ouverte au public dès 2003 ; la **piscine-patinoire**



la piscine Joséphine Baker (13ème)

Pailleron (19ème) rouvre à l'automne et plus de 120.000 personnes ont profité des patinoires gratuites de Paris sur Glace Place de l'Hôtel de Ville (4ème) et Place Dautry (15ème).

- **Remise en forme** : depuis 2005, 5 salles municipales de remise en forme ont ouvert : à la piscine Joséphine Baker (13ème), à la piscine de la Butte aux Cailles (13ème), au stade Charléty (13ème) et à la piscine-patinoire Pailleron (19ème). Une autre ouvrira début 2008 au centre sportif Belleville (20ème).

de la piscine Belleville sera chauffée grâce à des capteurs solaires et la piscine Joséphine Baker filtre l'eau de la Seine à la fois avant injection dans le bassin et après, pour leur rejet dans la Seine.

Les horaires d'ouverture des équipements se sont adaptés, en liaison avec le Bureau des temps, aux besoins des scolaires, des clubs et des particuliers en **augmentant de 31 % le nombre d'heures d'ouverture**, notamment en soirée, passant de 46.600 heures annuelles à plus de 61.100. Les Parisiens disposent désormais, pendant l'été, de piscines ouvertes de 7h à 21h, 6 jours par semaine.

La Municipalité a accordé la gratuité aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du RMI dès 2001 et depuis 2006, aux bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé et de l'Allocation d'Insertion. De plus, le tarif jeune a été étendu aux moins de 26 ans.

Enfin, les tarifs de 5 piscines concédées se sont alignés sur les tarifs municipaux, en réduction d'un tiers.

La pratique du sport pour tous grâce aux associations et animations publiques

Au cours de la saison 2004/2005, plus de 2.000 associations sportives ont utilisé les équipements municipaux. Avec un budget de 3,3 M€ en 2005, le nombre d'associations subventionnées a augmenté de 16 % par rapport à 2000, notamment en faveur des associations signant une convention d'objectifs avec la Municipalité.

La Municipalité renforce également les animations sportives de plein air ouvertes à tous, notamment dans le cadre

Le saviez-vous ?

• Des études sont en cours pour la construction d'une piscine à Beaujon (8e) et d'une deuxième piscine flottante au pied du Parc André Citroën (15e) ainsi que pour la reconstruction de la piscine Molitor (16e). La Ville de Paris participera au projet de création d'un stade nautique à Aubervilliers.

de Paris Slide (circuit de roller sur la Pelouse de Reuilly, 12ème), Paris sur Glace, Le Cheval dans la Ville (opération de découverte de l'équitation)...

Un soutien particulier au sport féminin

Cette démarche consiste d'abord à aider les clubs à créer des sections féminines, aussi bien pour le sport de masse que pour le haut niveau, notamment pour le volley ball (club Stade Français Saint-Cloud) et le basket (18ème).

Plus de 1.000 participantes se sont retrouvées à **Sport pour Toutes**, nouvelle animation proposée dans le cadre de la Journée Internationale de la Femme.

Le saviez-vous ?

• La réservation des courts de tennis est désormais possible par Internet sur www.tennis.paris.fr et par téléphone au 01.71.71.70.70. Le nombre de courts ainsi réservés a augmenté de 14 % depuis la mise en place de ce système en 2004.

Le saviez-vous ?

• Un programme est en cours pour que chaque arrondissement dispose d'un équipement sportif entièrement accessible, pour toutes les disciplines pratiquées, aux personnes handicapées.

Le développement des piscines pour tous

Pour faire face aux besoins des usagers individuels (+ 13,6 % en 5 ans), un plan d'équipement de 104 M€ est en cours: ouverture de la **piscine flottante Joséphine Baker** (13ème), première piscine construite à Paris depuis 1992, réouverture de la **piscine-patinoire Pailleron** (19ème), construction d'une **piscine à Belleville** (20ème), réhabilitation du **bas-sin-école Parmentier** (10ème), rachat et large ouverture au public de la **piscine Keller** (15ème).

Pour **respecter l'environnement**, l'eau

Enfin, la course de **La Parisienne** attend 10 000 femmes pour sa 10ème édition (en septembre) et s'est jumelée avec la course féminine de Casablanca.

Un soutien marqué au sport de haut niveau

La Municipalité a instauré des partenariats avec une quinzaine de clubs sportifs (dont 6 professionnels : Paris Saint-Germain, Stade Français, Paris Handball, Paris Basket Racing, Paris Volley, Union Stade Français-Saint Cloud) qui ont reçu, en 2005, 7,1 M€ de subventions.

D'importants travaux ont été effectués au Parc des Princes (16ème), pour en améliorer la sécurité et l'accès.

Des travaux de rénovation sont aussi à l'étude pour moderniser le Stade Jean Bouin (16ème) et en faire un grand lieu du rugby parisien. Des investissements sont aussi en cours au Palais Omnisport de Paris Bercy (12ème) et la Ville a repris en gestion directe le Stade Charléty (13ème).

Le saviez-vous ?

- En recouvrant les terrains de football et de rugby par du gazon synthétique, ils deviennent utilisables jusqu'à 50 heures par semaine contre 10 heures maximum pour le gazon naturel. C'est pourquoi plus de 15 terrains de football ont été équipés et le premier terrain de rugby en gazon synthétique a ouvert l'an dernier au stade Suzanne Lenglen (15ème).



Gymnase Maurice Berlemont (11ème)

La Jeunesse : un atout majeur pour Paris

La Municipalité a, depuis 2001, pour objectif l'accès à l'autonomie des jeunes dans tous les domaines : information, citoyenneté, emploi, logement, santé, culture, loisirs, etc.

Donner à la jeunesse toute sa place dans le débat citoyen

Le Conseil parisien de la jeunesse, dont les membres ont été renouvelés en 2006, a structuré son action au sein de six commissions. Dans ce cadre, le Conseil a été à l'origine de nombreuses initiatives : travail sur la francophonie, soirée de prévention sur les pratiques à risques, travail sur le Plan de Déplacement de Paris...

La Municipalité a souhaité être à l'initiative d'Assises de la jeunesse, pour répondre au besoin d'expression des jeunes : c'est ainsi que « **Ma Parole** » se déroulera entre septembre 2006 et juillet 2007. Cette manifestation permettra aux jeunes Parisiens d'exprimer leurs attentes, notamment grâce à l'appropriation de l'espace public par le biais de journaux muraux et de forums.

Poursuivre le développement du réseau jeunesse

Près de 2,4 M€ seront consacrés en 2007 aux Antennes jeunes, soit

3 fois plus qu'en 2002. Ces structures de proximité répondent aux fonctions d'accueil, d'information et d'orientation vers des structures plus spécialisées telles que les Missions locales pour l'emploi, les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes ou les Centres médico-sociaux.

Des travaux de réhabilitation et d'équipement ont été réalisés sur la quasi totalité des sites et, après les antennes Orillon (11ème), Bédier-Boutroux (13ème), Olympiades (13ème), Didot (14ème) et Flandres (19ème) inaugurés entre 2004 et 2006, de nouveaux projets sont attendus : Lafayette (9ème), Porte d'Asnières (17ème), Mont-Cenis (18ème) et Haies (20ème).

Favoriser le logement des jeunes

Dans le domaine du logement, la Municipalité soutient le Comité local pour le logement autonome des jeunes de Paris et finance les foyers de jeunes travailleurs à hauteur de 1,4 M€.

Permettre aux jeunes d'accomplir leurs projets

- **Paris Jeunes Talents** s'adresse aux jeunes de 13 à 28 ans qui vivent, travaillent ou étudient à Paris. Ce dispositif soutient des jeunes dans leur passion ou leur volonté de devenir professionnels dans les domaines du spectacle vivant, du théâtre et de la musique.
- **Paris jeunes aventures** soutient financièrement, de 760 à 7600 €, les projets à but humanitaire, culturel, scientifique ou sportif, en France et à l'étranger, proposés par des jeunes de 16 à 28 ans, habitant, travaillant ou étudiant à Paris.
- **Paris jeunes vacances** est une aide financière de 150 € à ceux qui ont un projet de vacances mais n'ont pas les moyens de le concrétiser.
- **Paris Jeunes associations** encourage, par l'octroi d'une prime exceptionnelle, les jeunes Parisiens à créer leur propre association et incite les associations déjà existantes à rajeunir leurs instances de décision.

Une action internationale solidaire

Les relations internationales de Paris sont conçues à la fois comme un partage d'expériences et de valeurs, et comme un acte concret de solidarité. Les liens étroits entretenus avec les villes d'Europe, du bassin méditerranéen et de l'espace francophone en constituent l'ossature. Les actions de solidarité, en matière de co-développement, d'action humanitaire ou de défense des libertés, démontrent par ailleurs l'ouverture de Paris sur le monde.

Les Villes du monde, actrices internationales

L'organisation mondiale « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU) représente plus de la moitié des habitants de la planète. Coprésidée par le maire de Paris avec ses homologues de Pretoria et Quito, elle est devenue l'interlocuteur principal de l'ONU pour l'ensemble des problématiques touchant les villes.

Après le tsunami du 26 décembre 2004, CGLU et le Bureau de l'Action Humanitaire de l'ONU ont travaillé à la constitution d'une base de données des moyens humains et techniques des villes en cas de catastrophe naturelle. Un dialogue a également été engagé avec la Banque Mondiale, afin d'envisager un programme de financement direct des métropoles du Sud, en complément de l'action menée par les Etats.

Des relations de coopération étroites avec les Villes européennes

Confrontées aux mêmes problématiques d'environnement, de transports ou de services aux citoyens, les villes européennes enrichissent leur réflexion en échangeant leurs expériences et leur savoir-faire. Dans cet esprit, Paris participe à Eurocities, à l'Union des Capitales de l'Union Européenne et au Conseil des Communes et des Régions d'Europe et a des relations avec de nombreuses villes :

- **Rome** : 50ème anniversaire du jumelage et projets communs de solidarité avec les métropoles du Sud
- **Londres** : coopération dans le domaine du logement social
- **Madrid** : relations culturelles
- **Berlin et Vienne** : échanges d'expertises en matière d'urbanisme
- **Prague** : partenariat sur la prévention des risques d'inondations. Paris travaille également au sein du réseau Setric (Security and Trust in Cities), avec notamment Cologne, Prague et Sienne, sur la prévention des risques naturels
- **Budapest** : demande de coopération avec Paris en matière d'aménagement urbain
- **Varsovie** : a intégré le 13ème séminaire d'urbanisme Berlin-Paris.

Par ailleurs, Paris poursuit son soutien à la Maison de l'Europe tandis que l'édition 2006 du **Label Paris-Europe**, appel à projets doté de 150.000 € destiné aux associations parisiennes, a pour thème la solidarité.

Le saviez-vous ?

- Le succès du projet de réhabilitation du quartier **São Cristovão à Rio de Janeiro** mené depuis 2004 a conduit à étendre le programme à tous le centre ville.

Deux axes majeurs : la Francophonie et la rive Sud de la Méditerranée

Paris est particulièrement active dans l'espace francophone, au travers notamment de « **L'Association Internationale des Maires Francophones** », présidée par le Maire de Paris, et qui rassemble 156 villes dans 46 pays. De nombreux projets d'infrastructures sont soutenus en matière d'adduction d'eau et d'assainissement, de santé publique, de bâtiments scolaires ou d'équipements sportifs.

Un accord a été signé en avril 2006 avec **Montréal** dans les domaines de l'insertion par l'économie, du design et des biotechnologies, ainsi qu'avec **San Francisco**, dans le domaine de l'économie numérique.

La coopération avec **Phnom Penh** se poursuit avec la mise en place d'un plan de déplacements local pour le centre ville et la formation des techniciens municipaux. Le Centre de Ressources Audiovisuelles du Cambodge, soutenu par Paris, ouvrira ses portes en novembre 2006.

Les accords signés avec les grandes métropoles de la rive Sud de la Méditerranée se traduisent par des projets concrets :

Alger : la réhabilitation du jardin du Hamma sera achevée cet automne

Rabat : une coopération dans le domaine de la propreté a été finalisée

Tunis : un projet est en cours dans le domaine du multimédia

Le Caire : un projet de réhabilitation du centre historique a été élaboré.

Des actions de solidarité internationale

50.000 € ont été consacrés à la fourniture de médicaments aux hôpitaux de Gaza et de Cisjordanie. Soucieuse de la souveraineté du Liban et de la sécurité du nord d'Israël, Paris a apporté également son appui aux populations victimes du récent conflit.

Par ailleurs, **1 M€ est consacré à un dispositif de Solidarité Internationale Eau et Assainissement** pour permettre aux ONG et associations de mener à bien leurs projets dans les pays du Sud.

La Ville de Paris a lancé en 2006 un appel à projets, le « **Label Paris Co-développement Sud** ». Il permet aux associations parisiennes de solidarité internationale, notamment celles des migrants de pays en développement, de réaliser des projets d'aide à leurs villages, villes ou régions d'origine.

Une forte coopération culturelle

De nombreux échanges culturels ont eu lieu :

—à l'occasion de la **Journée de l'Europe**, 25 artistes de chacun des Etats de l'Union ont exposé leur oeuvre sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

—les photographes **Pavel Wolberg, Israélien, et Raed Bawayeh, Palestinien**, ont croisé leurs regards sur leur quotidien dans une exposition gratuite à l'Hôtel de Ville.

—Paris participe au Festival du cinéma Chinois, au Festival « Corée au Cœur » ainsi qu'au festival « Arménie, mon amie » et aux « Printemps français » à Tel Aviv, Jérusalem et Ankara.

—Plus de 300 artistes des cinq continents ont postulé pour intégrer le programme de résidence d'artistes du **Couvent des Récollets** (10ème).

Le saviez-vous ?

• **La mobilisation de la Ville de Paris contre le Sida dans le monde s'intensifie. 2 M€ sont consacrés en 2006 à des projets d'associations parisiennes dans les pays du Sud, notamment en Afrique. L'accent a été mis sur la prévention, le dépistage et l'aide aux orphelins du Sida.**

Une forte activité diplomatique

De nombreux Chefs d'Etat et Maires ont été accueillis à l'Hôtel de Ville :

- le **Roi et la Reine d'Espagne** en mars,
- le **Président de la République de Bolivie**, en mai,
- le **Premier Ministre tunisien**, en mai
- le **Président de la République d'Haïti**, en juin,
- le **Président de la République du Bénin**, en juin,
- le **Roi du Cambodge**, sera reçu en novembre

—le **Maire de Washington**, était l'invité d'honneur de la commémoration du 230ème anniversaire de l'Indépendance américaine, le 4 juillet dernier. Il a inauguré avec le maire de Paris une statue de Thomas Jefferson, quai Anatole France, et a dévoilé le portrait de Rosa Parks, pionnière de la défense des Noirs américains, au gymnase qui porte son nom dans le 14ème arrondissement

—les **Maires de Rome, Montréal, Turin, Casablanca, Madrid, Québec, Antananarivo et le Gouverneur du Caire.**

Le Maire de Paris a en outre effectué en 2006 un certain nombre de déplacements internationaux. Il s'est notamment rendu :

- à **Washington**, afin de présider le Bureau de l'organisation mondiale CGLU et de rencontrer le président de la Banque Mondiale ;
- à **Berlin**, pour participer à la rencontre annuelle des Maires de Berlin, Londres, Moscou et Paris et assister au Séminaire d'Urbanisme Paris-Berlin-Varsovie ;
- à **San Francisco**, dans le cadre du 10ème anniversaire des liens de coopération ;
- à **Montréal** afin de présider la réunion du Bureau de l'AIMF ;
- à **Beyrouth**, à l'invitation de son homologue Abdel Mounem Ariss, afin de marquer sa solidarité avec le peuple libanais, et en particulier avec les villes de Beyrouth, Tripoli et Zahlé, membres de l'AIMF ;
- à **Bucarest** pour le Sommet de la francophonie et l'Assemblée Générale de l'AIMF ;
- à **Marrakech** (en octobre 2006) afin de présider le Conseil Mondial de l'organisation CGLU.

Une nouvelle dynamique démocratique pour faire avancer Paris

Un partenariat utile avec nos voisins

Depuis 2001, la Municipalité construit des partenariats avec les collectivités d'Ile-de-France sur des projets concrets pour améliorer dès à présent la vie quotidienne. L'avenir de Paris est en effet étroitement lié à celui de toute l'agglomération, que ce soit pour les transports, la lutte contre la pollution, l'attractivité économique ou le logement.

Le saviez-vous ?

• Paris a déjà signé 13 protocoles avec des communes ou des départements voisins et travaille avec plus de 80 collectivités. Des contacts sont en cours avec l'Essonne, Bagnole, Vitry-sur-Seine, Bobigny, Clichy-sous-Bois et Fontenay-aux-Roses, en vue de l'adoption de chartes de coopération d'ici la fin de l'année.

Renouvellement Urbain de la porte de Montreuil (20ème).

– Un accord sur les modalités de nettoyage des Puces de **Montreuil** a été signé avec les communes concernées.

– **Saint Mandé** et Paris ont signé un accord pour l'amélioration des voiries les reliant. Des conventions similaires seront signées avec **Saint-Ouen** et **Neuilly-sur-Seine**.

– La chaussée du boulevard Adolphe Pinard, en bordure de **Malakoff**, sera refaite.

– Une étude a été menée sur le réaménagement du carrefour de Beauté, entrée de **Nogent-sur-Marne** dans le Bois de Vincennes (12ème).

– Les travaux d'aménagement des terrains Guilbaud situés près du Parc des Princes (16ème) à **Boulogne** ont commencé.

– La réhabilitation du passage des Canadiens en bordure du Bois de Vincennes, en collaboration avec le **département du Val-de-Marne, Joinville et Saint-Maurice**.

– La rénovation de murs anti-bruits du Boulevard Périphérique en bordure de **Gentilly**.

– La cession d'un terrain à la commune de **l'Haÿ-les-Roses** pour la réalisation d'un bâtiment associatif.

– La cession des terrains du Bac d'Asnières à **Clichy** pour la réalisation d'un parc urbain de 5 hectares.

– La deuxième conférence interdépartementale associant Paris au **Département du Val-de-Marne** s'est réunie en mars 2006 et a convenu de poursuivre son programme de travail autour des questions de déplacement, de développement économique et de logement.

– Une autre Conférence a été créée avec le **Département de Seine-Saint-Denis**.

– Un partenariat entre Paris et Saint Ouen est engagé depuis février sur l'opération d'aménagement des Docks de **Saint-Ouen**.

– Paris et **Plaine Commune** travaillent à l'aménagement d'un quartier « intercommunal » sur le terrain de la Gare des Mines situé à Paris, Saint Denis et Aubervilliers. Le même processus est engagé entre Paris et Ivry pour le territoire de Seine Amont.

– Pour élaborer le **Plan Local d'Urbanisme**, la Municipalité a consulté plus de 29 communes voisines. 42 réunions de travail se sont déjà tenues avec la Région et les collectivités riveraines pour discuter du Plan de Déplacement de Paris.

– Paris a participé au choix du projet de réhabilitation de la Halle Magenta à **Pantin**.

– **Bagnole et de Montreuil** ont été associées aux études du Grand Projet de

Effacer la coupure du boulevard périphérique

La couverture de tronçons du périphérique permet de réduire les nuisances pour les riverains mais aussi de mieux relier Paris aux communes limitrophes. 3 secteurs sont concernés par ces travaux co-financés par la Ville, la Région et l'Etat. A noter que l'Etat a préféré reporter son enveloppe consacrée à la Porte de Vanves (14ème) sur la Porte de Champerret (17ème) :

– **Porte des Lilas** (19ème) : livraison fin 2006.

– **Porte de Vanves** (14ème) : livraison fin 2007.

– **Portes des Ternes et de Champerret** (17ème) : A l'étude pour une livraison vers 2010.

Le saviez-vous ?

• La Région Ile-de-France est un partenaire majeur de Paris, notamment dans des secteurs stratégiques comme les déplacements, la lutte contre la pollution, le développement économique, le logement ou la solidarité. Dans le cadre du contrat particulier signé en 2003, d'un montant de 100 M€, la Région a par exemple apporté sa contribution financière au jardin de la Cour du Maroc, à la réhabilitation de centres d'hébergement d'urgence ou à l'étude de faisabilité d'un service de transport en commun fluvial sur la Seine.

La conférence métropolitaine

Rayonnement international, attractivité économique, maintien de la diversité sociale, construction de logements, harmonisation des politiques de déplacements, réduction des disparités territoriales, les défis sont les mêmes pour tous. C'est pourquoi il était nécessaire de créer un lieu de dialogue dans lequel les maires de l'agglomération parisienne se retrouvent avec les élus régionaux.

C'est dans cette optique que s'est tenu la **première conférence métropolitaine** le 7 juillet à Vanves (92), permettant d'engager un dialogue productif, et de développer des actions collectives. L'un des premiers dossiers abordé sera le Plan de Déplacement de Paris.

Faire vivre la démocratie participative

Plus de 300 évènements ont été organisés cette année par les conseils de quartier, les conseils locaux de la jeunesse, les associations de quartier ou les mairies d'arrondissement : débats, concerts, repas de quartier, animations sportives...

Des actions concrètes pour les conseils de quartier

La démocratie locale passe notamment par les 121 conseils de quartier, espaces d'information, de dialogue et de propositions. **Chaque conseil de quartier dispose d'un budget annuel de 8.264 € en investissement et 3.300€ en fonctionnement.**

Des formations ont été proposées aux conseillers de quartier afin de les aider à mieux exercer leur fonction. Déjà quinze

arrondissements ont bénéficié de formations sur le fonctionnement de la Ville, la communication, les médias citoyens ...

Une grande campagne d'affichage pour sensibiliser les Parisiens à l'existence des conseils de quartier a été engagée sur le thème : « **Les conseils de quartier ... Participez !** ». Par ailleurs, la refonte des pages dédiées à la démocratie locale sur le site www.paris.fr permet aux Parisiennes et aux Parisiens de demander des renseignements sur l'activité des conseils de quartier par le biais de la rubrique « Vous souhaitez participer ? Ecrivez-nous ! ».

Une forte utilité démocratique

L'Observatoire Parisien de la démocratie locale, créé en 2003, a rendu son second rapport sur le fonctionnement

de la démocratie locale à Paris. Il a également organisé 6 séminaires sur les questions de participation des habitants avec les acteurs de la démocratie locale parisienne.

Le saviez-vous ?

• **4.000 Parisiennes et Parisiens sont conseillers de quartier et participent à la démocratie locale dans leur arrondissement. Tout Parisien (habitant, élu, associatif) quels que soient son âge et sa nationalité, peut y participer.**

La troisième édition du **Printemps de la Démocratie Locale** a eu lieu en mars, nouvelle occasion de rencontre et de débat entre les Conseils de quartier, les Conseils des jeunes d'arrondissement, le Conseil parisien de la jeunesse, le Conseil de la vie étudiante et le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires.

La seconde **Quinzaine de la démocratie locale et de la vie associative**, « 15 jours pour se bouger ! », qui s'est tenue du 1^{er} au 18 juin, a permis de valoriser les initiatives locales.

Une vie associative active

12 Maisons des associations sont aujourd'hui en activité, dont 5 ont ouvert cette année (6ème, 8ème,

9ème, 10ème et 14ème). Elles rassemblent plus de 1.400 associations et ont répondu aux sollicitations de plus de 200.000 Parisiennes et Parisiens. Celles du 2ème et du 16ème arrondissements ouvriront d'ici fin 2006.

Le Forum des Associations constitue un moment de rencontre pour des centaines d'associations sur le parvis de l'Hôtel de Ville et permet de renforcer les partenariats entre la Ville et les associations.

Consulter les Parisiens

120 000 personnes ont répondu au questionnaire sur le Plan Local d'Urbanisme et 140 000 au questionnaire sur le Plan de Déplacement de Paris.



Le Conseil de la Citoyenneté des Parisiens Non Communautaires

Le Conseil de la Citoyenneté des Parisiens Non Communautaires est une instance consultative créée en 2002 qui a pour objectif de favoriser l'expression et la participation à la vie municipale de plus de 170.000 Parisiens de nationalité étrangère, non dotés du droit de vote aux élections locales. Reflet de la mosaïque parisienne, il est composé de 90 membres, à parité d'hommes et de femmes. Suite à un appel à candidature, il a été partiellement renouvelé cette année, accueillant 42 nouveaux membres.

Le CCPNC a rendu des avis sur toutes les questions intéressant la vie à Paris des résidents étrangers et un rapport annuel débattu au Conseil de Paris. Il publie un journal « Tous Parisiens, Tous Citoyens », consultable sur www.paris.fr.

Ces derniers mois, il a notamment pris une part active à l'organisation de la «votation citoyenne » à Paris –permettant de se prononcer pour ou contre le droit de vote des étrangers aux élections locales–, participé au Printemps de la Démocratie et à la table ronde sur les Foyers de travailleurs migrants.

De plus, c'est sur son initiative qu'ont été réalisées trois brochures multilingues sur le logement, la petite enfance et les personnes âgées afin de combattre les inégalités d'accès à l'information et au service public.

Un service public municipal plus performant

Afin d'améliorer l'accueil des usagers au sein des services municipaux et de rendre ces derniers plus efficaces, de nombreuses mesures ont été mises en oeuvre en 2006, notamment pour adapter l'administration aux technologies de l'information.

Le saviez-vous ?

• **Paris compte 47.027 agents municipaux à votre service. Depuis 2001, 6.722 postes ont été créés, dont 2.515 pour résorber l'emploi précaire.**

Des outils modernes de relation avec les usagers

Depuis 2001, Paris a fortement développé Internet en tant que support d'information, d'échanges et de communication. Outre la création d'un site pour chaque Mairie d'arrondissement, le site **www.paris.fr** a été restructuré et modernisé. Site d'actualités, d'informations pratiques municipales, de services en ligne et d'échange avec les internautes, il propose près de 90.000 pages et 500 rubriques mises à jour régulièrement. Visité par plus d'un million de personnes par mois, il est devenu un outil moderne, interactif et ouvert 24h/24, du service public municipal.

Informations :

En mettant à disposition l'intégralité des documents budgétaires et des débats du Conseil de Paris (retrans-

cription écrite et audio), les bilans des services municipaux et les rapports de l'Inspection Générale de la Ville, le site **www.paris.fr** vise un maximum de transparence. Il propose également un magazine vidéo d'actualités, les biographies des Conseillers de Paris, une visite virtuelle de l'Hôtel de Ville,... Enfin, il permet de répondre rapidement à toutes les questions de la vie quotidienne sur les piscines, les bibliothèques, les travaux de voirie...

Téleservices :

Le site de la Ville simplifie les démarches administratives des Parisiens. De nombreux services sont ainsi accessibles par Internet, comme la commande en ligne d'actes d'état civil, la saisine de la Médiatrice de la Ville, la réservation de véhicules pour les personnes handicapées, la réservation de terrains de tennis, l'inscription aux concours de recrutement de la Ville, la consultation du catalogue des bibliothèques, le calcul du quotient familial, ou pour les entreprises, la commande en ligne de notices d'urbanisme et la consultation des appels d'offres. D'autres télésevoirs seront mis en ligne prochainement, comme la réservation des crêneaux pour les clubs et associations sportives.

La médiation municipale : encore plus de présence dans les arrondissements

Le recours à la Médiatrice de la Ville de Paris a pour objectif de trouver une solution amiable en cas de désaccord entre les services municipaux et l'un de ses usagers. Ce recours gratuit peut

éviter aux Parisiens d'emprunter la voie juridictionnelle, souvent longue et coûteuse, alors même que l'importance du différend ne l'impose pas nécessairement. Depuis 2001, plus de **3.000 réclamations ont été traitées** et plus de la moitié des demandes pour lesquelles la Médiatrice est compétente a reçu une réponse partiellement ou totalement favorable à l'utilisateur.

La Médiatrice a fortement développé ses permanences dans les mairies d'arrondissement, les **Points d'Accès au Droit et les Maisons de Justice et du Droit** afin que ses représentants aident les usagers à constituer leur dossier de réclamation. En plus des structures déjà existantes dans les 10ème, 14ème, 17ème, 18ème et 19ème arrondissements, un Point d'Accès au Droit a été ouvert dans le 20ème arrondissement et celui du 15ème arrondissement ouvrira en 2007.

Le saviez-vous ?

• **La Municipalité a souhaité simplifier la délivrance des copies et extraits, améliorer les conditions de travail des agents, et permettre la délivrance d'un acte d'état civil dans toutes les Mairies d'arrondissement, quel que soit l'arrondissement de naissance ou de résidence. 2,4 millions d'actes d'état civil ont été délivrés en 2005, dont 214 000 sollicités par Internet.**

Le prochain ouvrira en 2007 dans le 13^{ème} arrondissement. **Cela portera à 8 le nombre de lieux d'accueil et de soutien à l'écoute des Parisiens.**

Une campagne d'information a été consacrée à la médiation municipale, par voie d'affichage au printemps 2006 sur le thème « Tout le monde peut se tromper, même nous, même vous ».

Les personnes en litige avec les services municipaux peuvent formuler un recours en médiation : soit en écrivant directement à la Médiatrice de la Ville (32, quai des Célestins 75196 Paris RP), soit sur le site Internet de la Ville, www.paris.fr, soit en rencontrant l'un de ses représentants dans les PAD et MJD (pour obtenir les adresses et horaires des permanences de la Médiatrice : consulter le 3975 ou www.paris.fr).

Plus de pouvoirs pour les maires d'arrondissement

Plus de 2.000 équipements sont gérés par les Maires d'arrondissement dans les domaines éducatifs, sociaux, culturels, sportifs... Le montant des crédits affectés aux mairies d'arrondissement atteint 92,8 M€ au budget 2006, soit 12 % de plus qu'en 2005.

La Charte d'accueil des usagers

Présentée en mars 2006, la Charte d'accueil des usagers informe les Parisiens sur la qualité de l'accueil qu'ils sont en droit d'attendre dans chaque équipement municipal et sur les moyens de communiquer leurs critiques. Fondée sur des engagements concrets et mesurables, elle permettra de faire des évaluations précises pour adapter le service rendu à l'évolution des besoins.

Dans un premier temps, **plus de 106 établissements municipaux se sont engagés sur la qualité de leur accueil** (mairies d'arrondissements, piscines, bibliothèques, le centre d'appel 3975, ...) et de nombreux autres suivront. La Charte est consultable sur www.paris.fr

**Tout le monde
peut se tromper,
même nous, même vous**



**Parce que Paris vous devra
toujours au moins une explication,
vous avez un recours amiable et gratuit.
En cas de désaccord avec les services de la Mairie,
contactez la Médiatrice de la Ville de Paris**

sur paris.fr

ou par courrier (32 quai des Célestins 75196 Paris Cedex 04)

MAIRIE DE PARIS



Tout le monde est la ville !
info Le 3975
Paris.fr

Une gestion financière rigoureuse

Les 4 grands axes de la politique budgétaire de la Municipalité depuis 2001 sont la stabilité des taux de fiscalité, l'investissement massif pour améliorer la vie quotidienne, la maîtrise de l'endettement et la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

La stabilité de taux de fiscalité

Conformément à l'engagement pris en 2001, les taux des impôts locaux parisiens sont stables depuis 2001 et le seront jusqu'à la fin de la mandature. Paris est la seule ville de France de plus de 100.000 habitants où les taux n'ont pas augmenté depuis 2001. Le montant figurant sur la feuille d'impôt a pu varier depuis 2001, notamment à cause de l'évolution des bases de la fiscalité (valeur du bien immobilier) fixées par l'Etat.

La poursuite de l'effort d'investissement

L'investissement de la collectivité parisienne (Ville et Département) est prévu à

1,6 milliard d'euros en 2006, dont 217 M€ pour le foncier, 308 M€ les transports et la voirie, 122 M€ le scolaire, 58 M€ la petite enfance... En 2004 et 2005, Paris était l'un des tout premiers investisseurs publics en France, avec 1,1 milliard d'euros de dépenses réelles, soit un doublement par rapport à l'investissement annuel réalisé sous la précédente mandature (650 M€).

La maîtrise de l'endettement

L'autorisation d'emprunt est fixée à 915 M€ pour 2006. Le niveau d'endettement fin 2005 (27 % des recettes de fonctionnement) demeure largement inférieur à celui atteint en 1997 (57 % des recettes de fonctionnement) et à la moyenne des grandes villes françaises.

La rationalisation des dépenses de fonctionnement

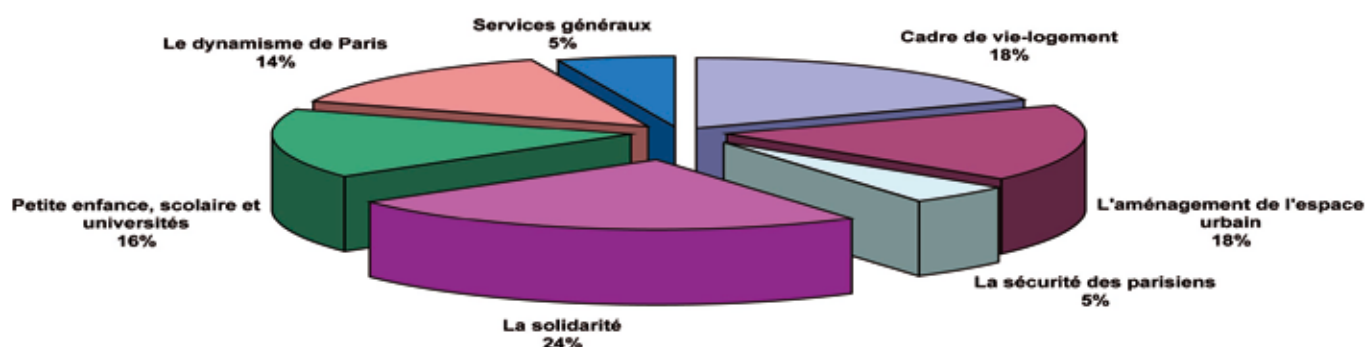
Les dépenses de fonctionnement pour 2006 atteignent un montant total de

5 milliards d'euros, en progression de 1,5 % par rapport à 2005. La politique d'achat, basée sur la transparence et la mise en concurrence, permet d'économiser plusieurs millions d'euros par an : une économie de 800.000 € sur les marchés d'imprimés administratifs, une baisse de 15 % sur les marchés de téléphonie, de 10 % sur les fournitures de bureau ...

La dette de l'Etat envers les Parisiens

L'Etat doit 150 M€ aux Parisiennes et aux Parisiens, dont 52 M€ au titre du RMI. En effet, contrairement à l'article 72 de la Constitution, qui prévoit que les nouvelles compétences doivent être compensées financièrement, l'Etat a transféré le RMI au Département de Paris sans compenser intégralement les sommes dues. C'est pourquoi le Conseil de Paris a voté une délibération exigeant de l'Etat qu'il rembourse 52 M€ à la Ville.

Budget Primitif 2006 de la collectivité parisienne
Répartition des dépenses (fonctionnement et investissement)



La solidarité (santé, action sociale, intégration, politique de la ville...) : 1 481 M€
Cadre de vie - logement (propreté, espaces verts, logement...) : 1 135 M€
L'aménagement de l'espace urbain (voirie, architecture, urbanisme...) : 1 101 M€

Petite enfance, scolaire et universités : 1 011 M€
Le dynamisme de Paris (culture, sport, jeunesse, emploi...) : 859 M€
La sécurité des parisiens : 300 M€
Les services généraux : 327 M€

Assurer notre devoir de mémoire

A la suite des différents anniversaires relatifs à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, plusieurs gestes ont signifié la **solidarité de Paris avec les héros et victimes de cette guerre**. Tout d'abord, la Ville a organisé, en partenariat avec la SNCF et la Fondation de la Mémoire de la Résistance, une exposition sur « **les cheminots dans la Résistance** ». De plus, un ouvrage « **Paris insurgé, Paris libéré** » a été publié. Il reproduit l'ensemble des photographies et documents affichés sur les colonnes-mémoire lors de la célébration de la Libération de Paris en 2004. Enfin, une place des **44 enfants d'Izieu** a été inaugurée en juin dans le 13ème arrondissement, accompagnée d'une plaque mentionnant les noms de ces orphelins juifs enlevés puis tués par les nazis.

D'autres décisions ont été prises :

–Dévoilement d'une plaque «J'accuse...» sur les lieux de l'ancien siège du journal l'Aurore, rue Montmartre (2ème). Dans le cadre des cérémonies de commémoration de la réhabilitation du **Capitaine Dreyfus**, Paris et le Conseil représentatif

des institutions juives de France ont distingué cet article engagé d'**Emile Zola**.

–Inauguration de la place **Michel Debré** (6ème), en l'honneur du résistant, rédacteur de la Constitution de la Vème République et ancien Premier Ministre.

–Inauguration de la place **Mehdi Ben Barka**, opposant marocain, dans le 6ème arrondissement. A l'occasion du 40ème anniversaire de sa disparition, la Municipalité a également dévoilé une plaque sur les lieux de son enlèvement, boulevard Saint-Germain, devant la brasserie Lipp.

–Inauguration de la place **Théodore Herzl**, grand journaliste, écrivain et penseur juif.

–Dévoilement du portrait de **Rosa Parks** à l'entrée de l'espace sportif Rosa Parks, dans le 14ème arrondissement. Le Maire de Washington avait fait le déplacement pour honorer cette pionnière de la défense des droits civiques en Amérique.

–Inauguration du centre d'animation **Sohane Benziane** dans le 15ème arrondissement, à la mémoire de cette jeune fille tuée par l'intolérance.

–Inauguration du 37ème pont de Paris, la passerelle **Simone de Beauvoir**, entre la bibliothèque François Mitterrand (13ème) et les jardins de Bercy (12ème). Paris reconnaît ainsi la philosophe et écrivaine qui défendit ardemment le droit des femmes.

–Inauguration de la piscine flottante **Joséphine Baker** dans le 13ème arrondissement. La première piscine inaugurée à Paris depuis 1992 porte le nom de la célèbre chanteuse, danseuse et meneuse de revue qui affirmait « J'ai deux amours, mon pays et Paris ».

–Inauguration du Parvis de Notre-Dame-Place **Jean-Paul II**, devant la Cathédrale Notre-Dame de Paris (4ème), du nom de l'ancien Pape, homme de paix et de dialogue interreligieux.

La passerelle Léopold Sédar Senghor

La Municipalité a souhaité rendre un vibrant hommage au poète, écrivain et homme politique sénégalais Léopold Sédar Senghor en attribuant son nom à la Passerelle Solférino, entre le Quai des Tuileries (1er) et le Quai Anatole France (7ème). Avec ce geste, Paris reconnaît l'un des grands intellectuels de ce siècle, premier Africain agrégé, premier Africain admis à l'Académie Française, et premier Président du Sénégal. Son engagement pour les peuples colonisés et pour la liberté de pensée fut à l'image de son nom, Sédar : « que l'on ne peut humilier ».

Notes :

Pour un Paris pour tous

Dans un contexte difficile, où la politique nationale de la droite et les transferts de charges sur les collectivités se font durement sentir, la municipalité poursuit l'action engagée depuis 2001 pour l'amélioration de la vie quotidienne des parisiens.

Les éluEs et les adjointEs communistes au maire de Paris, Clémentine Autain (Jeunesse), Martine Durlach (Politique de la Ville), Alain Lhostis (Santé), et Pierre Mansat (Relations avec les collectivités territoriales d'Ile de France) ont le sentiment d'y avoir bien œuvré même si beaucoup reste encore à faire.

Ils se félicitent d'avoir fait évoluer le Plan Local d'Urbanisme, vers le maintien de la diversité sociale de Paris, avec 4500 logements sociaux par an et davantage de surfaces pour l'activité et l'emploi. Ils agissent pour qu'il y ait une vraie concertation pour l'élaboration du futur Plan des déplacements de Paris, particulièrement avec la banlieue.

Ils se battent pour améliorer encore ce bilan avec 4 préoccupations majeures :

- une action plus forte contre l'habitat indigne, la spéculation foncière et les hausses de loyer ;
- une lutte accrue contre la précarité et des engagements plus soutenus en faveur des plus démunis et des sans abri ;
- une intensification des efforts engagés en faveur des quartiers populaires ;
- un développement audacieux de la démocratie locale et des relations avec le personnel communal.

Membres à part entière de l'équipe municipale, les élus communistes et apparentée entendent jouer pleinement leur rôle, avec leur originalité, convaincus que la diversité de cette équipe est une richesse qui fait ses preuves.

Les éluEs du Groupe communiste

L'Ecologie pour tous

Déplacements, aménagement et vie des quartiers, action sociale, espaces verts, santé, éducation, intégration... Les Verts s'investissent dans tous les projets municipaux avec une même ligne directrice : améliorer les conditions de vie de tous les Parisiens. 2006 marque la fin des grands chantiers et des premières concrétisations avec notamment la mise en service du tramway, l'aménagement des grands axes parisiens et l'émergence de nouveaux équipements.

Ces réalisations, dont certaines ont généré indiscutablement des nuisances pendant la phase des travaux, vont changer le quotidien de nombreux parisiens, qui ont soit d'une autre vie, d'une autre ville.

Pour qu'elle profite à tous, l'amélioration de la qualité de vie doit impérativement aller de pair avec une lutte sans merci contre les facteurs d'exclusion, au premier rang desquels figure le logement.

Les efforts – incontestables – de cette municipalité sont loin de suffire face à la crise aiguë que connaît Paris, dont on a pu mesurer l'ampleur avec la multiplication des tentes et autres logis de fortune des SDF sur les trottoirs parisiens.

La question des mal-logés ou sans logis ne relève pas de la seule responsabilité de la ville. Mais Paris doit et peut faire beaucoup plus pour lutter contre la spéculation immobilière et augmenter l'offre de logements, notamment pour les revenus les plus modestes.

Quitte à rogner sur les millions de m2 de bureaux susceptibles d'être construits à Paris dans les prochaines années, comme l'ont demandé, en vain, Les Verts lors de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme. C'est une question de priorité.

René Dutrey
Président du Groupe Les Verts

Logements insalubres : bilan inquiétant

Les incendies tragiques survenus, il y a un an dans les 13ème et 3ème arrondissements ont révélé l'impérieuse nécessité d'accélérer l'ensemble de la politique municipale en matière d'éradication de l'habitat insalubre.

Au nom du Groupe UMP, j'avais demandé au Maire de Paris et sa majorité de dresser un inventaire exhaustif par arrondissement des immeubles à traiter, transmis à tous les élus de Paris, et d'élaborer un plan d'urgence doté de moyens financiers existants grâce notamment aux rentrées considérables des droits de mutation qui n'ont cessé de croître pour atteindre plus de 800 millions d'euros.

C'est dans cet esprit que le Groupe UMP avait déposé au Conseil de Paris de septembre 2005 une proposition de délibération en vue de la mise en œuvre d'un plan de résorption de l'habitat insalubre et d'y affecter 150 millions d'euros par an jusqu'à la fin de la mandature.

Le Maire de Paris et sa majorité ont rejeté notre proposition pour préférer un plan sans envergure de 33,8 millions d'euros par an ce qui permet de lancer seulement chaque année quatre nouvelles opérations d'amélioration de l'habitat !

Un an après ces tragédies meurtrières, quel est le vrai bilan de la majorité municipale sur ce dossier qui concerne les plus démunis ? Nous attendions des moyens budgétaires supplémentaires ainsi que nous n'avons cessé de le demander tout au long de cette année 2006.

Un compte-rendu annuel de mandat doit permettre la communication de chiffres fiables sur des résultats concrets au service de la qualité de vie des parisiens. Nous ne voyons rien venir et le Maire de Paris continue à nous abreuver de chiffres plus confus les uns que les autres. Les parisiens devront juger de cette désinformation qui dure depuis 2001.

Claude Goasguen
Président du Groupe UMP

Les élus du Mouvement Républicain et Citoyen, boussole républicaine de la majorité.

S'ils font souvent moins de bruit que d'autres, c'est que les élus MRC se consacrent entièrement à l'intérêt public. C'est celui-ci qu'ils font prévaloir, sur toute autre logique, aux côtés de Bertrand DELANOE.

- Le MRC compte 2 adjoints au Maire de Paris : Odette CHRISTIENNE développe une politique de valorisation et de diffusion de la mémoire historique de la capitale ; chacun a pu le mesurer lors du soixantenaire de la libération de Paris. Eric FERRAND s'illustre par l'amélioration de la politique scolaire à Paris : doublement du budget moyen consacré à chaque enfant scolarisé dans les Écoles, développement des activités de soutien scolaire et d'animation périscolaire, ouverture et rénovation des équipements éducatifs...

- Les 7 Conseillers de Paris MRC soutiennent les grands axes de la politique de Bertrand DELANOE, en particulier la mobilisation des ressources financières de Paris en faveur du logement social et des crèches. Force de proposition, nous avons obtenu la mise en place d'un dispositif volontariste pour lutter contre les phénomènes de disparition des petits commerces au profit des mono-activités ; cette politique d'ampleur, qui permet à la municipalité de prendre le contrôle de boutiques pour y réimplanter des petits commerces et des activités artisanales, est confiée à une SEM de la Ville de Paris présidée par Georges SARRE. En matière de circulation, le MRC prône l'investissement dans les transports en commun, plutôt que la pénalisation des automobilistes. Dans le domaine de la propreté, le MRC fait entendre son exigence d'une meilleure efficacité municipale.

Les élus du MRC agissent au quotidien dans les arrondissements : création d'une maison des associations dans le IXe, développement des nouvelles technologies dans le IIe, politique en faveur de l'égalité homme-femme dans le XIIIe, maison de la laïcité dans le XXe... Les actions conduites dans le XIe par l'équipe de Georges SARRE ont permis le développement des équipements et activités sportifs et culturels, l'amélioration de la voirie et de l'habitat, le progrès de la mixité sociale...

Georges SARRE
et les élus du Groupe MRC

L'esprit clair et le ton juste

C'est entendu, le Groupe UDF au Conseil de Paris s'inscrit dans l'opposition municipale. Mais il refuse la logique d'antagonisme primaire qui stérilise le débat public. C'est pourquoi, même en période préélectorale, nous jugeons les choses pour ce qu'elles sont, non en raison de leur provenance partisane.

Si une mesure nous semble utile et juste, nous la votons. Lorsque nous avons des critiques à faire valoir, nous les formulons sans complexe et sans caricature, convaincus que la politique doit être le lieu de la raison, de l'esprit clair et du ton juste.

C'est ce que nous avons fait sur le budget. Nous regrettons que le Maire n'ait pris acte de nos recommandations. Les recettes réelles qui découlent des droits de mutations sont supérieures aux chiffres avancés par l'exécutif municipal. Il fallait faciliter l'accession à la propriété dans Paris en créant une prime sous conditions de ressources pour les primo accédants.

C'est ce que nous avons fait sur la politique de la famille. Le logement et la lutte contre les violences intra-familiales constituaient le cœur de la question. En la matière, fonder une politique sur la multiplication des offres de loisirs ne peut suffire.

C'est ce que nous avons fait sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Nous défendions une politique beaucoup plus dynamique que celle proposée, mais sans vouer aux gémonies un texte qui a nécessité un gros travail de la part des services de la Ville et qui parvient à préserver les grands équilibres.

C'est ce que nous ferons à l'occasion des débats sur le Plan de Déplacement de Paris (PDP). A plus d'un titre, nous sommes convaincus par la nécessité de réguler la circulation automobile dans la Capitale. Mais la politique engagée par la Municipalité est déraisonnable. Fondée sur la contrainte et l'idéologie, elle handicape les parisiennes et parisiens.

En un mot, nous sommes sans complaisance lorsque le Maire nous paraît dans l'erreur, mais jamais au seul et vain prétexte d'être dans l'opposition.

Didier Bariani, Président, et les élus
du groupe UDF de Paris

Paris en mouvement, Paris solidaire

Volontarisme et responsabilité, ces deux principes ont guidé cette année encore l'action de la municipalité à Paris.

Volontarisme qui conduit notre municipalité à s'engager avec une détermination sans faille pour plus de justice sociale et pour améliorer les conditions de vie des Parisiennes et des Parisiens.

C'est dans cet esprit que le Plan Local d'Urbanisme a été adopté en juin dernier. Véritable « projet de ville » pour les vingt prochaines années, ce document majeur rompt définitivement avec les erreurs du passé, tant dans son mode d'élaboration que dans les objectifs poursuivis et donne un nouveau visage à notre ville plus solidaire, plus dynamique, plus durable.

Responsabilité pour prendre les décisions nées de l'impératif de santé publique de réduction de la pollution automobile. La multiplication des couloirs de bus a déjà été une première incitation pour que les Parisiens et les Franciliens utilisent plus les transports en commun.

C'est désormais au tramway des Maréchaux-sud de jouer pleinement son rôle en permettant à 100 000 voyageurs quotidiens de se déplacer autrement dans la ville. Le Plan de Déplacements de Paris poursuivra la même ambition pour les années à venir afin de partager plus équitablement l'espace public parisien.

Les élus du groupe socialiste et radical de gauche continueront donc le travail entrepris depuis plus de cinq ans pour construire un nouvel horizon à Paris : une ville en mouvement qui se transforme pour répondre aux aspirations de chacun, une ville solidaire ayant pour priorités la justice sociale et la qualité de la vie

Patrick Bloche
Président du Groupe socialiste
et radical de gauche

Comptes rendus publics de mandat

de **Bertrand Delanoë** et de l'équipe municipale

Paris 1^{er} Mardi 3 octobre à 18h45	Gymnase Berlioux	La Rotonde niveau -3	Métro : Les Halles
Paris 2^e Jeudi 9 novembre à 18h45	Salle Jean Dame	17, rue Léopold-Bellan	Métro : Sentier
Paris 3^e Lundi 27 novembre à 18h45	Mairie du 3 ^{ème}	2, rue Eugène-Spüller	Métro : Arts-et-Métiers
Paris 4^e Mercredi 25 octobre à 18h45	Mairie du 4 ^{ème}	2, Place Baudoyer	Métro : Hôtel de Ville
Paris 5^e Lundi 9 octobre à 18h45	Gymnase des Patriarches	6, place Bernard-Halpern	Métro : Censier-Daubenton
Paris 6^e Jeudi 30 novembre à 18h45	Gymnase Littré	87, rue de Vaugirard	Métro : Saint-Placide
Paris 7^e Jeudi 5 octobre à 18h45	Gymnase des Invalides	Rue Paul et Jean Lerolle (sous le terminal Air France)	Métro : Invalides
Paris 8^e Mercredi 13 décembre à 18h45	Gymnase Roquépine	16, rue Roquépine	Métro : Miromesnil
Paris 9^e Jeudi 14 décembre à 18h45	Salle Rossini	6, rue Drouot	Métro : Richelieu Drouot
Paris 10^e Jeudi 21 septembre à 18h45	Mairie du 10 ^{ème}	72, rue du Faubourg-St-Martin	Métro : Strasbourg-St-Denis
Paris 11^e Mercredi 15 novembre à 18h45	Salle Olympe de Gouges	15, rue Merlin	Métro : Père-Lachaise
Paris 12^e Mardi 7 novembre à 18h45	Espace Reuilly	21, rue Hénard	Métro : Montgallet
Paris 13^e Mardi 28 novembre à 18h45	Mairie du 13 ^{ème}	1, place d'Italie	Métro : Place d'Italie
Paris 14^e Mercredi 6 décembre à 18h45	Gymnase Mouchotte	31, rue du Cdt-Mouchotte	Métro : Montparnasse-Bienvenue
Paris 15^e Mercredi 11 octobre à 18h45	Gymnase Cévennes	11 rue de la montagne d'Aulas	Métro : Javel
Paris 16^e Mardi 10 octobre à 18h45	Gymnase des Bauges	14, rue Bauges	Métro : Ranelagh
Paris 17^e Lundi 4 décembre à 18h45	Gymnase Biancotto	6, avenue de la Porte de Clichy	Métro : Porte de Clichy
Paris 18^e Lundi 20 novembre à 18h45	Mairie du 18 ^{ème}	1, Place Jules Joffrin	Métro : Jules Joffrin
Paris 19^e Lundi 6 novembre à 18h45	Gymnase Jean Jaurès	87, avenue Jean-Jaurès	Métro : Laumière
Paris 20^e Lundi 23 octobre à 18h45	Mairie du 20 ^{ème}	6, place Gambetta	Métro : Gambetta